CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

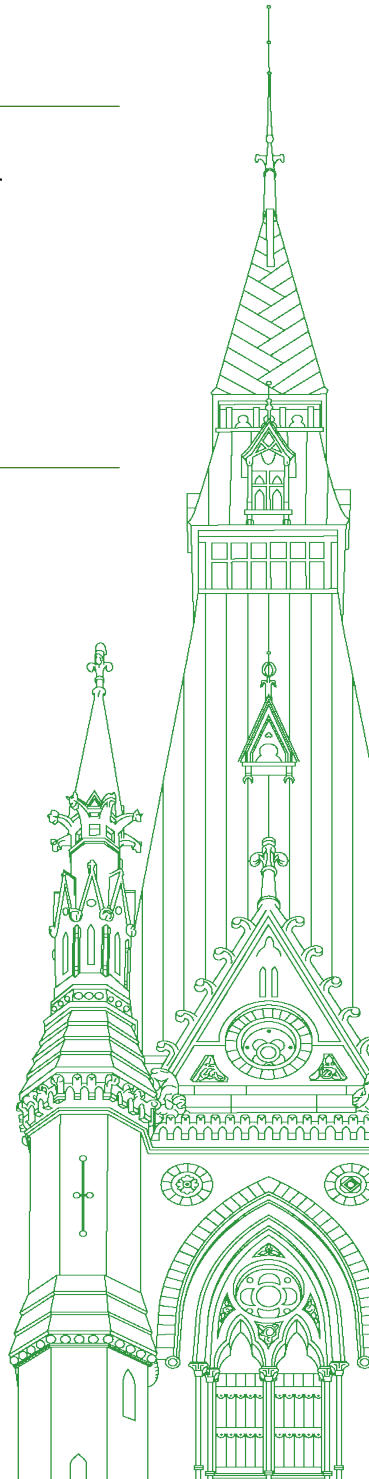
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 052

Le mercredi 28 octobre 2026



Présidente : Dominique Vien

Comité permanent de la condition féminine

Le mercredi 28 octobre 2026

● (1645)

[*Français*]

La présidente (Dominique Vien (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC)): Bonjour tout le monde.

Bienvenue à la 52e réunion du Comité permanent de la condition féminine. J'espère que tout le monde est en forme pour cette réunion.

J'aimerais soulever deux points avant de commencer avec nos invités.

Premièrement, si vous êtes d'accord, chères collègues, nous prendrions 20 minutes mercredi prochain pour les instructions sur la ménopause. Ça donnerait un petit coup de pouce aux analystes. Nous en avions d'ailleurs discuté lundi. Puisque vous m'indiquez que ça vous va, c'est parfait. Je vous remercie beaucoup.

Deuxièmement, en ce qui concerne le calendrier, je veux juste vous rappeler que le lundi 2 novembre est la date limite pour soumettre vos opinions dissidentes ou complémentaires, le cas échéant, et le jeudi 5 novembre est la date limite pour transmettre votre liste de témoins pour notre étude sur la fertilité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 21 septembre, le Comité continue l'étude des répercussions de l'intelligence artificielle sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins et aux députés.

[*Traduction*]

J'aimerais rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute requis afin de profiter pleinement du temps imparti pour les questions et les réponses.

[*Français*]

Avant de prendre la parole, attendez si possible que je vous nomme. Si vous participez par visioconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en mode sourdine lorsque vous ne parlez pas. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main. Si vous utilisez l'application Zoom, veuillez activer la fonction « Lever la main ».

Je vous rappelle que toutes les interventions des membres et des témoins sont adressées à la présidence. Comme je le dis souvent, j'aime ça quand c'est fluide. Je n'arrête pas les conversations, à moins que ce soit le chaos total.

Nous allons aborder des questions sensibles, qui peuvent toucher certaines personnes. Si c'est le cas et que vous sentez le besoin de parler à quelqu'un, je vous invite à le faire sans gêne auprès de notre greffière, Mme Miller. Ça va nous faire plaisir de vous accompagner et de vous soutenir.

[*Traduction*]

Je vais maintenant présenter nos témoins.

Nous accueillons Suzie Dunn, qui est professeure adjointe à la Schulich School of Law de l'Université Dalhousie.

[*Français*]

Nous accueillons également Emmanuelle Parent, cofondatrice et directrice générale du Centre pour l'intelligence émotionnelle en ligne, et Tamil Kendall, directrice du Partenariat pour la recherche sur la santé des femmes Canada.

[*Traduction*]

Bienvenue. Nous allons commencer par les déclarations préliminaires.

Madame Dunn, vous avez la parole pour cinq minutes.

Suzie Dunn (professeure agrégée et directrice, Law and Technology Institute, Schulich School of Law, Dalhousie University, à titre personnel): Merci beaucoup.

Je vous remercie de m'avoir invitée à parler aujourd'hui des répercussions de l'intelligence artificielle sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+.

On entend souvent dire que les femmes accusent du retard dans l'utilisation de l'intelligence artificielle et nous sommes encouragées à l'adopter. Toutefois, l'intelligence artificielle représente un enjeu, parce qu'elle ne profite pas toujours aux femmes et les met souvent en danger. Il est impossible de décrire en cinq minutes l'ampleur des préjudices et des défis que la technologie de l'intelligence artificielle a facilités et amplifiés, mais je ferai de mon mieux pour souligner certains d'entre eux.

Les risques liés à l'IA vont d'ensembles de données discriminatoires qui intègrent des normes sexistes, homophobes et transphobes dans leurs résultats — en répétant et en amplifiant la discrimination historique — à la technologie de reconnaissance faciale qui a des taux d'exactitude plus faibles sur les femmes et les visages racisés, ce qui les expose au risque d'être faussement identifiées pour des crimes qu'elles n'ont pas commis ou de causer des problèmes liés à l'immigration ou aux frontières. Lorsque la technologie de reconnaissance faciale fonctionne, elle est utilisée pour surveiller les femmes qui sont ciblées par des acteurs malveillants qui exposent leur identité et divulguent leurs informations personnelles en ligne pour les harceler.

Les agents d'intelligence artificielle, les grands modèles de langage et les outils de traitement du langage naturel augmentent la capacité des harceleurs et des agresseurs à recueillir des renseignements sur leurs cibles et à amplifier le harcèlement dont elles sont victimes. Cela ne se produit pas seulement dans le contexte de la violence entre partenaires intimes. Le harcèlement vise aussi des politiciens, des journalistes et des défenseurs des droits de la personne. On parvient ainsi à museler les femmes et les personnes queers, qui évitent de publier en ligne des informations les concernant afin d'éviter cette forme de harcèlement numérique.

L'intelligence artificielle est également utilisée pour créer et diffuser des mythes et de la désinformation discriminatoires qui empoisonnent les espaces numériques et font en sorte qu'il est dangereux pour les femmes et les personnes LGBTQI+ de s'engager pleinement dans la vie numérique. De plus, l'intelligence artificielle est utilisée pour faciliter les escroqueries romantiques et l'extorsion sexuelle. Le gouvernement doit intervenir pour remédier à ces préjudices facilités par l'intelligence artificielle, non seulement ceux causés par des particuliers, mais aussi ceux créés et amplifiés par les entreprises elles-mêmes.

Mon principal domaine d'expertise concerne les images intimes et les images synthétiques non consensuelles, que la plupart des gens appellent les hypertrucages. En 2017, il était clair que les hypertrucages constituaient un problème important pour les femmes. Leur identité pouvait être facilement cooptée et leur autonomie sexuelle leur avait été retirée. La technologie pour créer ces images et les sites Web consacrés à leur hébergement étaient largement disponibles. L'un des sites Web d'hypertrucage sexuel les plus populaires a en fait été créé et géré par un Canadien. Les femmes ont subi ces préjudices pendant près d'une décennie avant que le gouvernement fédéral ne prenne des mesures pour lutter contre le phénomène, et il reste encore des lacunes importantes.

Je parlais récemment avec une victime d'hypertrucages sexuels non consensuels, dont les images sur les médias sociaux ont été transformées en images sexuelles — cela s'est produit il y a quelques années, avant la criminalisation des hypertrucages — et pour qui il n'y avait aucun recours à l'époque, même si c'est un problème évident depuis 2017. Le gouvernement et les tribunaux n'ont pas reconnu que ce qui lui était arrivé constituait un préjudice. Elle n'était pas considérée comme une victime qui méritait d'être aidée, il y avait peu de ressources auxquelles elle pouvait avoir accès et pas suffisamment d'organisations dotées de ressources nécessaires pour l'aider de manière significative. Les applications qui permettent les hypertrucages sexuels, qui ont probablement servi à la création de ces images, se trouvent toujours facilement en ligne. À l'époque, elle m'a demandé pourquoi le gouvernement avait mis autant de temps à prendre ces questions au sérieux et elle se demandait s'il allait falloir qu'une personne se suicide pour qu'elles le soient.

Nous ne devrions pas avoir à attendre des tragédies comme la mort d'Amanda Todd, de Rehtaeh Parsons ou des jeunes de Tumbler Ridge pour que le gouvernement prenne des mesures contre les préjudices causés par la technologie. Le Canada a besoin de ressources et de mesures de soutien à l'échelle nationale pour lutter contre la violence fondée sur le sexe et facilitée par l'intelligence artificielle, ainsi que d'interventions juridiques axées sur les victimes.

Nous avons constaté de réels progrès dans certaines provinces comme la Colombie-Britannique, qui offre des options juridiques peu coûteuses et accessibles aux victimes qui veulent faire retirer des images diffusées sans leur consentement. La province dispose également de lignes de soutien direct pour les victimes et les survivants afin de les informer de leurs droits, et met aussi des mesures d'aide technologique et sociale à leur disposition. La BC Society of Transition Houses et Tech Safe BC offrent du soutien aux personnes qui veulent faire vérifier leurs appareils pour voir comment les préjudices numériques dont elles ont été victimes se sont produits. Ces services ne sont pas parfaits; ils se limitent à des préjudices précis, mais c'est un bon début.

Partout au Canada, les services, les programmes financés par le gouvernement et les options accélérées font défaut. Nous avons besoin de lois bien structurées et de soutiens généraux, y compris des services directs aux victimes qui offrent une expertise en matière de technologie et des organismes gouvernementaux et de la société civile qui disposent de ressources suffisantes pour tenir des consultations significatives, mener des recherches et éduquer les gens afin de comprendre ces préjudices à mesure qu'ils évoluent, d'évaluer l'efficacité des recours juridiques disponibles et de rechercher de manière proactive des changements juridiques, sociaux et technologiques pour soutenir les victimes et les survivants. Il s'agit notamment de tenir les entreprises technologiques responsables lorsque leurs programmes d'intelligence artificielle ne sont pas sûrs ou exempts de discrimination, et constituent plutôt des outils qui aggravent les préjudices.

● (1650)

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Dunn.

Je passe maintenant la parole à Mme Parent pour cinq minutes.

Emmanuelle Parent (cofondatrice et directrice générale, Le Centre pour l'intelligence émotionnelle en ligne): Je vais prendre du temps de mon cinq minutes pour partir l'enregistrement. Les médias sociaux, on sait comment c'est.

Je suis enchantée de vous rencontrer. Je suis docteure en communication et directrice générale du Centre pour l'intelligence émotionnelle en ligne, un organisme qui éduque, écoute et outille les jeunes au Québec, au primaire et au secondaire. Je vais vous parler surtout des jeunes filles et des jeunes des communautés LGBTQ+ dans cette présentation.

La présidente: Madame Parent, excusez-moi de vous interrompre: on m'informe qu'il n'est pas permis d'enregistrer pendant que vous témoignez.

Emmanuelle Parent: J'arrête tout de suite. Je respecte votre consentement.

La présidente: Ce n'est pas plus grave que ça.

Continuez, je vous en prie.

Emmanuelle Parent: C'est merveilleux. J'ai bien fait de dire que j'enregistrais.

Au CIEL, depuis 2020, nous avons parlé avec plus de 100 000 enfants et adolescents. Donc, aujourd'hui, j'essaie de rapporter leurs paroles sur leurs opinions et leurs expériences avec l'intelligence artificielle.

J'étais avec vous il y a huit mois pour parler d'antiféminisme. J'ai lu votre rapport. Je vous offre toutes mes félicitations. Je vous remercie de nous avoir écoutées. J'ai aussi lu la réponse du gouvernement, qui disait comment il répond déjà aux recommandations. Là, j'ai un message plus précis: bravo, c'est bien, mais c'est insuffisant. Voyons comment on peut améliorer la réponse.

D'abord, je vais vous parler de la perception des jeunes, incluant les filles et les jeunes 2ELGBTQIA+. Lors de groupes de discussion, quand on leur demande ce qu'ils pensent de l'intelligence artificielle et comment ils veulent qu'on les éduque, il y a un consensus: ils disent qu'ils sont tannés d'entendre parler d'intelligence artificielle. Comment en est-on arrivé là? Ça traduit un peu la dichotomie entre les discours pro-intelligence artificielle et les discours anti-intelligence artificielle.

Je cite un jeune. Il m'a dit qu'il a un professeur qui lui interdit d'écrire avec une intelligence artificielle. Un autre lui propose de l'utiliser sainement. Un professeur corrige ses travaux avec l'intelligence artificielle, mais un autre lui dit qu'il consomme trop d'eau quand il utilise l'intelligence artificielle et qu'il doit limiter son utilisation. Sa mère a connecté son compte à son compte ChatGPT, mais quand il fait une recherche sur Snapchat ou sur Google, il utilise l'intelligence artificielle. Qu'est-ce qu'on veut qu'il fasse?

Entre les discours sur le progrès de l'intelligence artificielle selon lesquels c'est pour tous et pour le futur, et les discours de peur selon lesquels l'intelligence artificielle est l'extinction de l'humanité, les jeunes ne savent pas où se placer et ils perdent confiance dans notre discours.

Donc, notre première recommandation est d'adopter un discours nuancé qui aborde le positif et le négatif lorsqu'on parle de l'intelligence artificielle aux jeunes, incluant les filles et les jeunes 2ELGBTQIA+.

D'abord, dans la Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle du Canada: L'IA pour tous, il est indiqué que, quand on finance des initiatives sur la littératie en intelligence artificielle, il faut agir comme vérificateur en veillant à ce qu'il y ait toujours de la nuance, à ce qu'il n'y ait pas de campagne qui traduirait seulement les dangers en ligne, et à ce qu'il y ait un équilibre entre les deux.

Ensuite, à ça s'ajoute la stigmatisation entourant les usages du numérique. Les jeunes vont dire qu'ils ne veulent pas aller chercher de l'aide, parce que c'est encore un problème d'écran. On dit aux jeunes qu'ils sont trop sur leur téléphone, même si c'est nous, les adultes, qui leur achetons des téléphones. Au Québec, c'est plus de 80 % des jeunes de 12 ans qui ont un téléphone intelligent.

Or, quand les jeunes craignent d'être jugés, ils vont hésiter à se confier à un adulte. Vers qui est-ce qu'ils peuvent se tourner? Pourquoi ne se tourneraient-ils pas vers l'intelligence artificielle? Il y a une étude américaine de Common Sense Media qui a été faite sur 1 060 adolescents et qui dit qu'il y a plus de 72 % des jeunes qui ont déjà utilisé un compagnon IA. Environ un adolescent sur trois a même dit préférer parler à l'intelligence artificielle plutôt qu'à une personne, en face-à-face. Nous nous demandons pourquoi.

Je cite un autre jeune qui s'est ouvert à nous. Selon lui, une intelligence artificielle ne le juge pas. Le risque du jugement, les filles et les jeunes des communautés 2ELGBTQIA+ connaissent ça. Des outils comme Character.AI et Replika, ou simplement des intelligences artificielles génératives ne se limitent pas à répondre à des questions. Ils peuvent simuler des relations affectives et devenir les ressources auxquelles les jeunes vont aller confier leurs préoccupations les plus intimes. Quand les questionnements sont de plus en plus intimes, par exemple, lorsqu'on parle de son genre ou de son orientation sexuelle, les experts disent que c'est là que les jeunes sont les plus à risque.

Voici ma deuxième recommandation. Si on veut que les jeunes filles et les jeunes 2ELGBTQIA+ se tournent vers les adultes pour aller chercher des ressources, il faut sécuriser les espaces en ligne en évitant de faire culpabiliser les jeunes. Dans le projet de loi C-34, Loi sur les médias sociaux sécuritaires, on prévoit des paramètres pour que les intelligences artificielles soient plus restreintes pour les compagnons IA et les agents conversationnels.

Cependant, malheureusement, les plateformes ne sont pas fiables. Je vous donne un exemple: ChatGPT d'OpenAI dit qu'il a un compte avec des paramètres pour adolescents. Des chercheurs de Common Sense Media ont testé ces paramètres. L'adolescent pouvait parler de suicide, d'automutilation et de troubles alimentaires; il n'y avait aucune notification qui était envoyée aux parents. Donc, dans le projet de loi C-34, il faut aussi prévoir des audits qui vérifient les mesures que les plateformes disent mettre en place pour se conformer à nos lois.

● (1655)

Enfin, l'intelligence artificielle, c'est beaucoup plus que l'intelligence artificielle générative; c'est tout ce qui régit ce à quoi les filles et les jeunes des communautés 2ELGBTQIA+ sont exposés sur les réseaux sociaux à cause des algorithmes de recommandation et de la modération de contenu. Les jeunes…

La présidente: Merci, madame Parent.

Emmanuelle Parent: Voilà. Ça va me faire plaisir d'en parler davantage.

Je vous remercie de votre écoute.

La présidente: On sent qu'il y a un enthousiasme, il y aura de beaux échanges avec les députés.

[*Traduction*]

Madame Kendall, vous avez la parole pour cinq minutes.

Tamil Kendall (directrice, Partenariat pour la recherche sur la santé des femmes Canada): Merci, madame la présidente, de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité.

Je représente le Partenariat pour la recherche sur la santé des femmes Canada, qui regroupe le Women's Health Research Institute de la Colombie-Britannique, le Women and Children's Health Research Institute de l'Alberta, le Women's College Hospital de l'Ontario, l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill du Québec et IWK Health, en Nouvelle-Écosse. Ensemble, nous formons le plus grand réseau national de chercheurs en santé des femmes, avec 74 chaires de recherche du Canada et plus de 1 200 membres.

La santé des filles, des femmes et des membres de la communauté 2ELGBTQI est essentielle à leur emploi, leur avancement économique et leur productivité. En fait, McKinsey estime que la réduction de l'écart en matière de santé des femmes contribuerait à hauteur de 37 milliards de dollars par année au PIB du Canada. Pour combler cet écart, il est essentiel de veiller à ce que les femmes et les personnes de diverses identités de genre ne soient pas laissées pour compte dans la révolution des soins de santé par l'IA.

Les systèmes d'intelligence artificielle analysent d'énormes ensembles de données, interprètent des images médicales complexes et synthétisent les données de recherche en quelques secondes. Cela crée une occasion d'accélérer l'apprentissage dans le domaine des soins de santé d'une manière qui n'était tout simplement pas possible auparavant, mais la qualité de l'intelligence artificielle dépend des données sur lesquelles elle s'appuie. À l'heure actuelle, l'intelligence artificielle aggrave les préjugés et la discrimination existants dans les soins de santé. C'est vrai pour la race, l'ethnicité, le sexe, le genre et l'orientation sexuelle.

Prenons l'exemple des maladies cardiaques chez les femmes. C'est la principale cause de décès prématuré chez les femmes canadiennes, mais les recherches importantes dans le domaine ne portaient que sur les hommes. Encore aujourd'hui, les hommes sont plus susceptibles d'être diagnostiqués et traités de manière appropriée que les femmes. L'intelligence artificielle exacerbe ces préjugés. Elle est moins susceptible de diagnostiquer des problèmes cardiaques chez les femmes que chez les hommes, et est plus susceptible d'attribuer les symptômes des femmes à des problèmes de santé mentale.

Mais si nous la développons et l'entraînons correctement, l'intelligence artificielle peut accroître l'exactitude des diagnostics pour les femmes.

La cardiomyopathie hypertrophique est un exemple à cet égard. C'est une maladie génétique héréditaire qui rend le cœur anormalement épais. La maladie touche autant les femmes que les hommes, mais les deux tiers des personnes qui reçoivent actuellement un diagnostic sont des hommes, parce que les critères de diagnostic, comme tant d'autres, sont fondés sur le corps masculin. Les chercheurs ont mis au point un outil d'intelligence artificielle pour analyser les examens cardiaques par IRM, ce que l'IA peut faire mieux et plus rapidement que les humains, mais ils l'ont également conçu pour adapter les critères de diagnostic en fonction de l'âge, du sexe et de la taille du corps. Le nombre de femmes diagnostiquées a augmenté de façon spectaculaire, passant à 44 %, ce qui correspond mieux à l'incidence réelle de la maladie au sein de la population.

L'intelligence artificielle peut améliorer la santé et les soins de santé des femmes plutôt que de les compromettre davantage, mais pour ce faire, elle doit être correctement entraînée. Des recherches de calibre mondial sont menées au Canada sur la santé des femmes. Elles insistent sur le besoin d'avoir recours à des intervalles, des diagnostics et des traitements propres au sexe. Lorsque nous le faisons dans nos centres spécialisés de santé cardiaque pour femmes, les femmes reçoivent des soins qui leur sont propres et obtiennent de meilleurs résultats. C'est sur cette information que nous devons former l'intelligence artificielle.

Pour changer la situation actuelle et veiller à ce que l'intelligence artificielle soit appliquée de manière éthique et efficace, nous recommandons que le gouvernement fédéral finance la plateforme de recherche et de données d'Un Canada fort pour la santé des femmes, afin que les recherches et les données des hôpitaux et des instituts de recherche pour les femmes d'un océan à l'autre soient disponibles pour des applications d'intelligence artificielle. Cette plateforme nécessite des données provenant de patientes qui ne sont pas hospitalisées, puisque 80 % des soins de santé sont fournis en milieu externe, et devrait être dirigée par des experts en santé des femmes.

Le gouvernement devrait mettre en œuvre les engagements existants en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'analyse comparative fondée sur le sexe et le genre qui ont déjà été pris par le gouvernement fédéral et la plupart des provinces et des territoires, comme la mise en œuvre de normes sur la désagrégation des données relatives au sexe et à l'identité de genre; aller plus loin en améliorant les données normalisées recueillies sur la race et l'ethnicité afin de comprendre l'accès aux soins et leur caractère approprié; et demander à Santé Canada d'exiger que les fournisseurs d'IA testent leurs systèmes pour détecter les préjugés contre des populations précises avant qu'un outil puisse être homologué pour la vente.

Le gouvernement fédéral devrait travailler avec les provinces pour interdire l'utilisation de modèles commerciaux d'intelligence artificielle qui utilisent les dépenses en soins de santé ou l'utilisation clinique antérieure comme indicateur de la gravité des maladies. Ces paramètres sous-représentent les femmes, les personnes 2ELGBTQI et d'autres personnes qui font face à des obstacles systémiques à l'accès aux soins.

● (1700)

Enfin, comme d'autres l'ont dit, il faut rendre obligatoires les vérifications après le déploiement...

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Kendall. Le temps que nous avions pour vos remarques d'ouverture est écoulé, mais vous aurez la chance de vous reprendre avec les échanges.

Madame DeRidder, la parole est à vous pour six minutes.

Kelly DeRidder (Kitchener-Centre, PCC): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

J'ai quelques questions à poser.

Tout d'abord, madame Dunn, vous avez dit qu'il y avait des lacunes dans le cadre actuel du gouvernement fédéral pour protéger les femmes contre les préjudices causés par les hypertrucages et les images intimes non consensuelles. Pouvez-vous nous expliquer un peu plus où se trouvent ces lacunes et comment nous pourrions les combler?

Suzie Dunn: Il y a des lacunes immédiates lorsque nous examinons les options de retrait rapide. Souvent, les gens cherchent à retirer rapidement ces images. À l'heure actuelle, seuls la Colombie-Britannique et le Québec offrent de telles options. Si elle est adoptée, la Loi sur les médias sociaux sécuritairespermettra le retrait rapide des images.

Ce qu'il faut, et que nous n'avons pas, c'est un endroit où une personne peut appeler lorsqu'elle subit un préjudice pour savoir quelles sont ses options. Les conséquences pénales peuvent permettre de reconnaître le préjudice qu'une personne a subi, mais elles prennent du temps. En ce qui a trait aux préjudices facilités par la technologie, la rapidité d'action est très importante.

Les deux autres éléments importants concernent la création et l'hébergement du contenu. Les plateformes spécialement conçues pour créer des hypertrucages, comme MrDeepFakes et d'autres sites Web du genre, n'ont aucune utilité. Leur seul but est de causer du tort. Comment le gouvernement peut-il réagir? Il pourrait le faire par l'entremise de la Loi sur les médias sociaux sécuritaires, mais il y a aussi d'autres mesures que nous pourrions envisager.

En ce qui a trait à la création de ces logiciels, est-ce que nous appliquons adéquatement les lois sur la protection de la vie privée? Est-ce que nous nous tournons vers Google ou les autres endroits où ces applications sont hébergées?

On pourrait se pencher sur les règles de publicité et les entreprises de médias sociaux qui font encore de la publicité pour des applications DeepNude auprès d'adolescents et d'adultes, alors que nous savons que ces entreprises ne respectent pas les lois fondamentales sur la protection de la vie privée et qu'elles créent du contenu illégal. Le gouvernement doit intervenir, non seulement auprès des personnes qui causent du tort à d'autres, mais aussi auprès des plateformes qui permettent la création et la prolifération du contenu.

● (1705)

Kelly DeRidder: Merci beaucoup.

Madame Parent, vous avez donné un excellent exemple de la façon dont l'intelligence artificielle est utilisée dans la vie quotidienne, pour le suivi de l'eau, la notation ou l'obtention de renseignements généraux, et même comme compagnon. Selon vous, comment pouvons-nous trouver un équilibre entre l'éducation sur l'intelligence artificielle, en particulier sur la protection personnelle, et la reconnaissance que l'intelligence artificielle existe dans la vie de tous les jours?

[*Français*]

Emmanuelle Parent: C'est une excellente question. Selon moi, on a parfois des campagnes de sensibilisation qui vont nous informer ou des outils qui sont développés pour les individus et qui vont, par exemple, documenter seulement les dangers ou les risques de l'intelligence artificielle. Donc, on va aller vraiment dans ce qui est négatif. Cependant, de l'autre côté, on va aussi avoir des programmes qui vont, par exemple, parler des futurs emplois dans le domaine de l'intelligence artificielle et des femmes dans le milieu des technologies. C'est comme si les côtés négatifs de l'intelligence artificielle et les côtés positifs étaient compartimentés.

Donc, pour un jeune, qu'est-ce que ça constitue dans son quotidien? Il sait que, des fois, c'est bon, et que, d'autres fois, ce n'est pas bon. Toutefois, il faudrait arriver à avoir un discours qui est nuancé dans chacun de ces domaines, pour que, quand on parle d'entrepreneuriat, on parle aussi du fait que ce sont des outils imparfaits parce que, comme on le disait, il manque de données sur les femmes. Quand on parle des dangers, il faut qu'on dise aussi que ça se peut qu'on l'utilise au quotidien. Donc, je pense qu'il faut faire converger les discours sur les avantages et ceux sur les côtés négatifs.

Les jeunes vont continuer à utiliser l'intelligence artificielle au quotidien. Même si on interdit les agents conversationnels chez les jeunes, il faut s'attendre à ce que les jeunes contournent les règles pour utiliser ces outils. C'est ce qu'on voit dans d'autres pays. Donc, il faut quand même rester nuancé et ouvert et il ne faut pas les juger.

J'espère que ça répond un peu à votre question.

[*Traduction*]

Kelly DeRidder: Merci beaucoup. C'était très approfondi.

Madame Kendall, j'ai une question pour vous.

En tant qu'experte de la santé des femmes et des enfants, vous avez constaté la mesure dans laquelle l'intelligence artificielle améliore les systèmes afin de mieux diagnostiquer les femmes au Canada. Pouvez-vous nous donner de bons exemples de la façon dont cela se fait déjà?

Autant vous poser ma question complémentaire maintenant. Croyez-vous qu'il devrait y avoir un cadre national pour les données sur la santé au Canada?

Tamil Kendall: Je crois que c'est essentiel. Cela fait aussi référence aux commentaires faits par d'autres. Il faut encadrer l'intelligence artificielle et l'orienter vers de bonnes sources de données. Lorsque nous le faisons, nous pouvons réellement changer les choses.

J'ai donné un exemple de diagnostic concernant une maladie cardiaque génétique. Il y a d'autres exemples d'utilisation de l'intelligence artificielle comme modèle prédictif. On pourrait bâtir ces modèles afin qu'ils éliminent certains des préjugés liés à l'identification et au diagnostic des femmes.

Le cancer représente un autre domaine où l'intelligence artificielle est un outil incroyable, puisqu'elle permet d'analyser les images avec beaucoup plus de précision. Cela peut vraiment changer la donne pour le dépistage des cancers du col de l'utérus, les cancers gynécologiques et les cancers du sein, ainsi que pour d'autres types de cancer.

Cependant, il y a des lacunes dans les données. Nous ne...

La présidente: Merci, madame Kendall.

Tamil Kendall: Je m'emballe et je ne m'arrête pas. Je suis désolée.

[*Français*]

La présidente: Vous aurez l'occasion d'y revenir.

Madame Ménard, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Nous sommes tout juste au début de cette étude et — des collègues l'ont bien souligné récemment — nous pouvons dire que nous sommes entrés dans une troisième révolution. Dans la société, il y a eu la révolution industrielle et l'automatisation. Maintenant, nous sommes dans l'intelligence artificielle. Je pense que nous, les membres de ce groupe, avons un devoir moral, mais nous devons aussi engager l'ensemble des parlementaires.

Je reviens au titre de l'étude: les répercussions sur les femmes et sur la communauté LGBTQ sont présentes et déjà évidentes.

J'aimerais entendre vos commentaires, chères témoins. Une experte est venue nous faire remarquer qu'il y a peut-être deux grandes observations à faire à l'heure actuelle. Premièrement, l'intelligence artificielle est composée de préjugés. Elle est nourrie de contenus préexistants. Deuxièmement, non seulement les femmes et les communautés LGBTQ sont sous-représentées ou représentées par des préjugés, mais il y a aussi une sous-représentation de ces personnes parmi ceux et celles qui développent l'intelligence artificielle. Est-ce qu'il y a quelque chose à faire sur le plan gouvernemental pour aider les femmes et les personnes des communautés LGBTQ à s'engager dans le développement de l'intelligence artificielle pour contrecarrer ce qu'on observe?

Qu'est-ce que vous observez sur le développement des différentes plateformes?

● (1710)

[*Traduction*]

Suzie Dunn: La grande question des données est difficile, parce que nous avons une histoire derrière nous. Je pense que certaines des questions relatives aux données portaient sur le financement accru de la recherche sur les questions relatives aux femmes et aux personnes LGBTQ en général.

Pour ce qui est de faire en sorte que cette technologie soit gérée et guidée par des personnes qui ont des points de vue féministes et queers, il y a un manque de financement. Les statistiques sur le capitalisme de risque montrent que très peu de produits destinés aux femmes et aux personnes LGBTQ sont financés. Même si ces personnes ont d'excellentes idées, elles ne peuvent pas obtenir d'argent pour les réaliser. Il y a donc un manque de financement pour permettre aux gens de prendre part à ces processus. Le gouvernement peut-il encourager les bourses? Peut-il offrir les incitatifs fiscaux et ce genre de choses pour ce type de produits?

Il faut faire preuve de prudence. Ce n'est pas seulement que les femmes et les personnes LGBTQ feront de bons produits. Il faut des gens qui ne sont pas seulement représentatifs de leur identité, mais qui créent aussi des produits qui sont bons pour les femmes et bons pour les personnes LGBTQ. Si nous envisageons d'avoir des entités comme le commissaire à la sécurité numérique et d'autres organismes gouvernementaux qui évalueront le caractère adéquat et la sécurité des produits, il faudra une bonne représentation des personnes qui se soucient de questions comme l'égalité, l'autonomie et la dignité dans l'évaluation de ces produits.

[*Français*]

Emmanuelle Parent: Je veux en profiter pour mentionner que les jeunes pourraient être consultés sur les initiatives, sur les projets qui vont être financés. Il est intéressant d'avoir leur rétroaction et de les consulter en amont des projets qu'on veut financer et des projets de loi, mais aussi en aval, sur les retombées de ces projets. Que ce soit sur la littératie numérique ou sur l'intelligence artificielle, on devrait garder les jeunes au centre du débat.

On parle de la perspective de la représentativité. Quand on parle d'intelligence artificielle, je pense que ce qui est le plus représenté, ce sont les intérêts économiques des plateformes qui veulent faire des profits. Il faudrait contrebalancer ces intérêts avec les intérêts collectifs que vous chérissez tous, ici, de façon très importante. Donc, je pense que les jeunes aussi pourraient être assis autour de la table.

Marie-Gabrielle Ménard: Un autre risque qui nous guette est le désengagement dans l'espace public des femmes et des personnes issues des communautés LGBTQ subissant les contrecoups de l'intelligence artificielle.

Certes, à certains égards, on a criminalisé la production et l'échange d'images non consentis. J'ai un exemple en tête: dans une école secondaire, récemment, 8 à 10 jeunes ont été suspendus pour avoir produit des images offensantes et dégradantes de leurs professeurs. Qu'est-ce que vous auriez à souligner à ce sujet?

Emmanuelle Parent: On entend souvent parler de situations abominables comme ça. On se dit que, s'il n'y avait pas d'intelligence artificielle, il n'y aurait pas de problème, donc on interdit les agents conversationnels et les outils d'intelligence artificielle aux jeunes.

Toutefois, je vais porter votre attention sur le fait que, si les femmes et les membres des communautés LGBTQ+ sont des personnes qui vivent beaucoup les conséquences de l'intelligence artificielle, elles sont aussi celles qui en tirent le plus de bénéfices, du moins, sur les réseaux sociaux.

Lorsqu'on vit des discriminations dans le monde hors ligne, qu'on fait face à de l'homophobie, à de la transphobie ou à de la misogynie et qu'on ne peut pas être soi-même, le monde en ligne peut être un des seuls lieux où on a des amis, un des seuls refuges où on va chercher du soutien social. Donc, lorsqu'on veut adopter des lois ou bannir quelque chose, il faut savoir qu'on n'enlève pas seulement la source des problèmes, on enlève aussi la solution pour beaucoup de ces jeunes.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci.

Madame Dunn, pouvez-vous parler du risque associé au désengagement de ces personnes dans l'espace public?

● (1715)

[*Traduction*]

Suzie Dunn: C'est un phénomène que nous observons, en particulier chez les femmes occupant des postes de direction et chez les femmes occupant des postes de direction qui parlent de questions féministes, liées à la reproduction...

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Dunn.

Madame Larouche, la parole est à vous pour six minutes.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Effectivement, pour cette étude, comme nous l'avons dit, nous ne pouvons plus ignorer l'intelligence artificielle. Maintenant, nous cherchons des solutions. À ce comité, nous tentons particulièrement de nous intéresser à l'angle des femmes, bien entendu. Ça ne change pas le fait que nous avons peut-être ce parti pris, mais ça va nous ouvrir à d'autres idées aussi.

Madame Parent, vous avez terminé vos remarques très rapidement. Je pense que vous alliez parler de modération de contenu. Donc, d'abord, je vais commencer par vous laisser l'occasion de terminer vos remarques préliminaires.

Emmanuelle Parent: Merci beaucoup.

Ce que j'allais souligner, c'est que c'est l'intelligence artificielle qui s'occupe de repérer sur les réseaux sociaux le contenu qui peut être préjudiciable et de le retirer pour respecter les règles de la communauté publiées par les plateformes. Cependant, nous savons que cette modération de contenu est très imparfaite, et les jeunes femmes nous le signalent. Elles vont dire qu'elles ont déjà signalé un commentaire sexiste, mais Instagram leur a dit que ça respectait les règles de communauté. D'autres jeunes vont dire que, si on publie, il faut s'attendre à se faire insulter, car ça vient avec le risque de s'exposer.

Ce qui peut être intéressant — je pense même que ça peut être une solution à inclure dans le projet de loi C-34 —, c'est de dire qu'on soumet les mesures de sécurité et les mécanismes de modération à des audits indépendants pour s'assurer que les plateformes font une modération qui respecte les lois et qu'il n'y a pas d'appels à la haine en ligne, et ce, afin que la sécurité des jeunes en ligne ne dépende pas de leur capacité à éviter les préjudices et à faire des signalements. Ils doivent se dire que, s'ils font une publication, ils vont faire face aux conséquences. Cependant, il faut aussi que la responsabilité des plateformes qui les exposent à ces préjudices soit engagée, si elles ne modèrent pas le contenu.

Andréanne Larouche: C'était ma première question pour vous. J'y reviendrai peut-être plus tard. Merci.

Je vais maintenant me tourner vers vous, madame Dunn. Vous avez grandement parlé dans vos remarques préliminaires du fait que vous vous intéressez beaucoup à la question des hypertrucages qui accompagnent la montée de l'intelligence artificielle. C'est un phénomène qui a vraiment pris de l'ampleur, vous l'avez expliqué. Ça laisse des séquelles aux femmes victimes de ce phénomène; ça aussi, vous l'avez expliqué.

Le projet de loi C-16, qui est entré en vigueur au mois de juillet, a criminalisé l'hypertrucage. Avez-vous eu l'occasion de regarder cette loi? Quels ajouts voudriez-vous y faire?

[*Traduction*]

Suzie Dunn: La question est très intéressante, car il est très ardu de rédiger un libellé précis sur les hypertrucages. Je ne l'ai pas sous les yeux, mais le projet de loi donne comme critère qu'il faut déterminer si l'hypertrucage constitue une représentation raisonnable d'une autre personne. Je ne me souviens pas du libellé exact.

Le tort que causent les hypertrucages ne réside pas dans la création d'une réplique parfaite d'une personne nue ou se livrant à une activité sexuelle, mais plutôt dans l'idée que nous devrions avoir un certain contrôle sur la représentation de nos voix, de nos visages et de nos corps en ligne. L'une de mes préoccupations concernant le libellé de ce projet de loi, c'est qu'il pourrait être interprété ainsi: si l'image ne semble pas tout à fait réelle et si la personne a un troisième œil sur le front ou une corne de licorne ou un autre détail du genre, on saura qu'il ne s'agit pas d'une vraie personne. Je pense que le libellé de la loi soulève des préoccupations par rapport à l'interprétation qu'en feront les tribunaux.

Il faudra voir ce qu'il en sera, lorsque des causes seront portées devant les tribunaux, parce que les hypertrucages peuvent prendre tellement de formes. Le problème ne se résume pas aux hypertrucages qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à une vraie personne. Le problème réside dans le fait qu'il s'agit d'une fausse représentation de la personne. L'accent a surtout été mis sur les hypertrucages sexuels, mais le problème va plus loin. Pensez aux préjudices causés aux personnes dont les images et le visage sont utilisés contre leur gré. Des politiciens en sont victimes, lorsque des hypertrucages leur font tenir des propos qu'ils n'ont jamais prononcés. Ce contenu entraîne de la confusion et des perturbations. L'accent est mis sur les hypertrucages sexuels, mais nous devrions peut-être réfléchir de manière plus générale aux droits que nous avons à l'égard de nos images et de nos voix.

Je pense qu'il y a une lacune dans la loi en ce qui concerne la création. Je ne sais pas si la criminalisation est la solution parfaite, mais du côté du contenu impliquant les enfants, la création, l'accès et la possession — tous ces comportements — sont érigés en infraction. Or, il est toujours permis de créer des hypertrucages sexuels, ce qui, selon moi, soulève des questions. Si nous ne stoppons pas ce contenu à l'étape de la création, nous réagissons seulement après la distribution, alors que le mal est déjà fait. Je pense qu'il y a des questions juridiques intéressantes à se poser concernant la création. Devons-nous donc pousser la réflexion au-delà des hypertrucages sexuels et nous demander comment nous pouvons éviter que nos visages et nos voix soient récupérés à plus grande échelle?

● (1720)

[*Français*]

Andréanne Larouche: Madame Parent, nous avons parlé avec vous de l'impact qu'a ce qui s'écrit en ligne sur les jeunes.

Madame Dunn, nous avons parlé de l'impact des hypertrucages pour la suite des choses. Donc, nous voyons qu'il peut y avoir des répercussions négatives.

Je me tourne maintenant vers vous, madame Kendall. Nous avons moins d'une minute.

Selon un rapport de la Fondation canadienne des femmes qui a été produit en 2025, 61 % des femmes et des personnes issues de diverses identités de genre ont subi de la cyberviolence en raison de leur identité de genre. Pour toutes ces raisons, vous avez beaucoup parlé de recherche. On pourrait y revenir.

En ce qui concerne la santé mentale, qu'est-ce que…

La présidente: Je suis désolée, madame Larouche, mais vous devrez poursuivre plus tard. Votre temps de parole est écoulé.

Madame Borrelli, bonjour. La parole est à vous pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Kathy Borrelli (Windsor—Tecumseh—Lakeshore, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous nos témoins d'aujourd'hui et les remercier. Ma première question s'adresse à Mme Kendall.

Comment les outils numériques d'IA peuvent-ils aider les femmes et les personnes de diverses identités de genre à accéder à des renseignements et à des conseils médicaux fiables, en particulier lorsque l'accès aux professionnels de la santé et aux services spécialisés est limité?

Tamil Kendall: C'est une excellente question. Je pense que la réponse pourrait aussi répondre à la question de Mme Larouche.

Nous devons encadrer les robots conversationnels de garde-fous afin qu'ils s'appuient sur des renseignements médicaux fiables qui, comme j'ai également essayé de le faire valoir, ne sortent pas tout droit de vieux manuels médicaux. Nous savons que ces vieilles sources ne sont pas objectives. Nous devons faire rayonner les recherches les plus récentes qui correspondent réellement aux expériences vécues, et il faut mener davantage de recherches de ce genre.

Il faut également que les robots conversationnels orientent les patients de manière appropriée. Cela doit être un garde-fou. Vous avez peut-être lu l'article du *New York Times* au sujet de la femme épileptique qui est morte parce qu'un robot conversationnel l'a encouragée à cesser de prendre ses médicaments. De telles situations surviennent, et le gouvernement doit les réglementer. Je pense que c'est ce que mes collègues disent aussi: des audits et des règlements s'imposent.

Merci beaucoup.

Kathy Borrelli: Existe-t-il des données canadiennes sur le nombre ou la proportion de femmes qui utilisent les outils d'intelligence artificielle pour obtenir des renseignements ou des conseils médicaux?

Tamil Kendall: C'est une excellente question. Je ne connais pas la réponse à cette question, madame Borrelli. Je vais la trouver et je vous en ferai part.

Kathy Borrelli: Merci beaucoup.

Madame Kendall, comment le Canada peut-il continuer à utiliser l'intelligence artificielle de façon responsable dans le milieu de la santé tout en protégeant le consentement et la confidentialité des patients?

Tamil Kendall: C'est un enjeu très complexe, comme nous nous en rendons compte dans la recherche en santé et dans la prestation de soins cliniques. La réglementation sur la protection de la vie privée doit évoluer au même rythme que l'intelligence artificielle. Dans le monde de la recherche, le moyen le plus sûr est de créer des espaces de recherche sûrs — comme des zones sécurisées où se trouvent les données — et de contrôler les chercheurs qui y auront accès.

Je le répète: la situation évolue très rapidement. Il faut absolument que les législateurs réagissent selon l'air du temps, alors je félicite le Comité d'étudier cette question.

Kathy Borrelli: Merci.

Madame Dunn, dans le rapport du gouvernement du Canada intitulé *Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle du Canada: l'IA pour tous*, quels sont les écarts entre la stratégie du gouvernement et les préoccupations entourant l'IA et la violence fondée sur le sexe dont nous discutons aujourd'hui?

Suzie Dunn: À l'échelle planétaire, il est difficile pour les pays de concilier, d'une part, leur désir d'adopter l'intelligence artificielle de manière tangible et, d'autre part, l'importance qu'on apprenne à s'en servir adéquatement. J'en discute constamment avec mes étudiants en droit. Nous savons que l'intelligence artificielle leur servira d'outil juridique, mais comment pouvons-nous leur apprendre à l'utiliser correctement et éthiquement, sans qu'elle fabule et qu'elle cause les problèmes qu'on lui connaît? Le problème dans l'idée d'adopter « l'IA pour tous, » c'est la volonté de s'en servir dans toutes les circonstances. Nous n'en avons pas besoin dans toutes les circonstances. Nous n'avons pas besoin de l'intelligence artificielle pour « tous ». Si le gouvernement veut transmettre ce message, si sa politique est d'avoir une intelligence artificielle pour tous, je préconiserais une intelligence artificielle sûre pour tous et exacte pour tous.

La rédaction de politiques sur la réglementation de l'intelligence artificielle et sur l'intégration de pratiques en matière de sécurité et de protection de la vie privée doit se faire de façon réfléchie, d'autant plus que le gouvernement prendra des décisions à l'aide d'outils d'intelligence artificielle qui auront une incidence sur les droits des citoyens. Quelles procédures doivent être mises en place pour garantir que les résultats ne seront pas discriminatoires et que les personnes responsables de ces processus accordent une profonde importance aux valeurs comme l'égalité, la dignité et l'autonomie?

Plutôt que de dire que l'intelligence artificielle est utile pour tout et que nous devrions donc la mettre à contribution dans les écoles, les cabinets de médecins et partout ailleurs, nous devons nous demander si nous en avons réellement besoin dans ces domaines. Si nous intégrons l'intelligence artificielle dans ces espaces, nous devons nous assurer qu'elle est sûre. Dans le cas contraire, nous ne devrions pas dire « l'IA pour tous, » mais bien « pas d'IA. »

Il y a une contradiction entre, d'une part, le message du gouvernement voulant que l'intelligence artificielle soit pour tous et, d'autre part, les efforts pour tenter de reconnaître les risques qu'elle présente.

● (1725)

Kathy Borrelli: Merci beaucoup.

Je crois que mon temps de parole est presque écoulé.

[*Français*]

La présidente: Vous avez tout à fait raison, madame Borrelli. Votre temps de parole est écoulé.

Madame Gladu, la parole est à vous pour cinq minutes.

Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton—Bkejwanong, Lib.): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Merci à tous les témoins de comparaître devant nous.

Nous avons entendu des témoignages selon lesquels les créateurs d'intelligence artificielle ont des préjugés sexistes. J'en suis inquiète, et je crains que nous n'ayons pas les données désagrégées nécessaires pour commencer à élaborer des modèles qui ne sont pas sexistes.

Par ailleurs, nonobstant le projet de loi C-34 qui prévoit la création de la Commission canadienne de la sécurité numérique — qui est essentiellement un organisme de réglementation indépendant qui veillera à ce que toutes les plateformes se dotent de garde-fous pour prévenir les préjudices —, comment peut-on lutter contre la désinformation?

Quand je visionne du contenu, je ne sais pas s'il s'agit d'IA ou non. Je ne sais pas si ce que je regarde est vrai ou non, et j'ai vu du contenu qui donne l'impression que je tiens des propos que je n'ai jamais prononcés. Qu'allons-nous faire à ce sujet?

Commençons par vous, madame Dunn.

Suzie Dunn: C'est l'enjeu le plus difficile. La mésinformation et la désinformation sont très complexes.

L'un des domaines à réglementer est celui des robots. Nous savons que de nombreux contenus robotisés génèrent beaucoup de mésinformation et de désinformation. Dans ces circonstances, il faut essayer de créer des mondes où ce sont au moins les humains qui créent le contenu. Pour ce qui est de la mésinformation et de la désinformation discriminatoires, nous devrions être en mesure de les réglementer sur les plateformes et de les qualifier de comportements inappropriés.

Qui détermine ce qui est de la mésinformation, de la désinformation, de l'art, de la satire et du contenu où les créateurs ont tout simplement tort? On pense qu'une vérité centrale sous-tend certains domaines, mais souvent, ce n'est pas le cas.

Je pense que de réels risques menacent la démocratie et la vérité. J'ai entendu des histoires où quelqu'un réagit à une vidéo d'intelligence artificielle en disant: « C'est une vidéo générée par l'IA. Ce n'est pas ce que la personne a dit. » Puis, la personne qui l'a publiée rétorque: « Cela n'a pas d'importance. Elle aurait probablement tenu ces propos. » L'intelligence artificielle sert d'outil, tant que son contenu correspond aux croyances des personnes qui le publient. Des politiciens se servent de l'intelligence artificielle pour se représenter eux-mêmes d'une certaine façon.

La question de la mésinformation et de la désinformation générées par l'intelligence artificielle est l'une des plus complexes en matière de réglementation légale. Je n'ai pas de réponse plus précise à vous donner, mais c'est un risque majeur.

Marilyn Gladu: Non, c'était très bien.

Madame Parent, nous vous écoutons.

[*Français*]

Emmanuelle Parent: Je n'ai pas la solution parfaite. De toute évidence, nous sommes réunies pour ça.

Lorsqu'on dit aux jeunes de vérifier leurs sources, on aime ça, n'est-ce pas? Ça nous fait sentir intelligents de leur dire de vérifier leurs sources, de regarder leurs sources. Or, quand il est 23 heures, qu'on est sur TikTok et qu'on en est à sa 23e vidéo, est-ce qu'on vérifie nos sources? Ce n'est pas nécessairement le cas. Les jeunes ne vont pas vérifier toutes leurs sources non plus.

On voit cependant un scepticisme ambiant, ce qui peut être bien pour la pensée critique. Par exemple, quand on rapporte une information aux gens, on dit qu'on l'a vue sur TikTok. Ainsi, on amène l'autre à avoir un esprit critique aussi.

Une chose qui peut aider, c'est des espaces où on sait que l'information est de qualité. Ce n'est pas dans mon champ d'expertise, mais tout ce qui vise à financer de l'information de qualité, ce qui se veut neutre et ce qui met les intérêts collectifs de l'avant, c'est une bonne solution. C'est parce que dire à un jeune de vérifier ses sources sur TikTok, ça ne se fait pas, mais lui dire d'aller voir sur le site de Radio-Canada pour savoir ce qu'on y dit, ça se fait.

● (1730)

[*Traduction*]

Marilyn Gladu: C'est excellent.

J'ai maintenant une question pour madame Kendall.

Elle porte sur l'obtention de données désagrégées sur la santé des femmes afin que les femmes obtiennent de meilleurs soins de santé, en particulier dans bien des domaines qui sont mal compris. L'une des études que nous venons de terminer, par exemple, portait sur la ménopause.

Que devons-nous faire, au gouvernement, pour obtenir ces données?

Tamil Kendall: Il faut investir davantage dans la recherche sur la santé des femmes. Nous savons maintenant que seulement 7 % du budget des IRSC est consacré à la recherche sur la santé des femmes, c'est-à-dire à la recherche financée par l'État qui est propre aux femmes. Il faut que les engagements à l'égard des ACSG+ fassent l'objet d'un suivi et de rapports dans les données sur la santé. Comme je le disais, nous devons veiller à ce que ce soit les experts en santé des femmes, comme ceux de mon réseau, qui génèrent les données des systèmes d'intelligence artificielle qui entrent dans la conception des applications destinées aux femmes et aux personnes 2ELGBTQI.

Voilà certains points de départ.

Marilyn Gladu: Je crois que mon temps est écoulé.

[*Français*]

La présidente: Effectivement, madame Gladu. Il vous restait trois secondes. Merci beaucoup.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci encore, mesdames Parent, Dunn et Kendall, de faire partie du premier groupe de témoins en cette première heure de la réunion.

Je vais compléter ce que j'allais dire à la fin de ma première intervention, madame Kendall.

Vous y avez répondu en partie. On comprend les liens entre le manque de recherche et le besoin d'utiliser l'intelligence artificielle davantage. Comme vous l'avez dit, pour analyser avec plus de précision l'imagerie médicale dans le cas de cancers, par exemple, ça peut être super pertinent. Vous avez aussi répondu que ça peut être extrêmement utile et que ce sont des mesures de soutien à la recherche.

Je reviens maintenant à la question que j'allais vous poser. En fait, 61 % des femmes et des personnes issues de diverses identités de genre ont subi de la cyberviolence en raison de leur identité de genre. Au-delà des recherches, de l'analyse de l'imagerie médicale et de la santé physique des femmes, qu'en est-il de la santé mentale? Que pourrait-on faire de plus, par exemple, pour offrir plus de services nécessaires aux victimes de cyberviolence et aux victimes d'hypertrucage?

Le temps file, alors je vous invite à répondre en 30 secondes. Je vois que Mme Dunn hoche la tête, alors elle a peut-être quelque chose à ajouter. Mme Parent semble vouloir ajouter quelque chose elle aussi.

Manifestement, il faut penser à accompagner ces victimes.

[*Traduction*]

Tamil Kendall: Je m'en remets à Mme Dunn à ce sujet.

Suzie Dunn: Les éléments liés à la santé mentale sont vraiment complexes. Les jeunes font face à beaucoup d'enjeux numériques. Certains intervenants prônent ce discours: « Empêchons-les d'utiliser ces outils. Ne leur permettons d'utiliser ni la technologie ni les médias sociaux. » Or, si nous les écartons de ces espaces qui pourraient causer ces préjudices, que leur offrons-nous à la place? Cette génération en particulier a très peu d'espaces tiers où passer du temps. Mis à part ces espaces sociaux numériques, il n'y a pas beaucoup d'options pour ces jeunes, d'autant plus que leur monde se referme de plus en plus. Les enfants n'ont plus la liberté qu'ils avaient auparavant.

Il est très important de créer plus d'occasions pour les jeunes de participer à des activités en dehors des espaces numériques, mais il est tout aussi important d'avoir accès à des professionnels de la santé qui comprennent vraiment les médias sociaux, les espaces numériques et l'intelligence artificielle. Ainsi, les jeunes pourront obtenir de l'aide sans se faire juger lorsqu'ils vivront de la détresse psychologique liée à ce type de technologies.

Dans certaines des recherches que j'ai menées dans le cadre du projet DIY: Digital Safety...

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Dunn. J'ai le rôle ingrat de vous interrompre.

Madame Roberts, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup d'être parmi nous aujourd'hui. Je sais que certaines d'entre vous comparaissent devant nous pour la deuxième fois. Je vous souhaite de nouveau la bienvenue à Ottawa.

La première question que je vais poser, au nom de ma collègue, s'adresse à Mme Kendall.

Croyez-vous que nous avons besoin d'un cadre national pour les données sur la santé au Canada, oui ou non?

Tamil Kendall: Oui.

Anna Roberts: Cela s'est bien passé. Vous voyez, je ne suis pas si coriace.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Dunn.

À titre de ministre du cabinet fantôme pour les aînés, je suis très consciente des nombreuses et ignobles escroqueries perpétrées contre nos Canadiens plus âgés — j'aime nous qualifier de « mûrs ». La capacité de l'IA générative à imiter les voix et les visages de nos êtres chers a ouvert la porte à une forme encore plus extrême de tromperies. Comment peut-on éduquer notre population plus âgée — plus mûre — pour qu'elle soit à l'affût de ces escroqueries?

Comment tenir les entreprises techniques responsables pour nous assurer qu'elles surveillent la situation? Jusqu'à maintenant, les aînés ont été victimes de duperies leur ayant coûté 1 milliard de dollars. Que proposez-vous pour aider à prévenir le problème?

● (1735)

Suzie Dunn: Il est très difficile de communiquer avec la population âgée; les campagnes de sensibilisation qui les ciblent représentent donc un véritable défi. Souvent, on peut avoir recours à des outils simples, comme un mot de passe à employer avec la famille. Ainsi, si votre fille vous appelle pour vous demander de l'argent, elle emploiera le mot « ananas » si elle a réellement besoin d'aide. Les personnes âgées seront ainsi plus conscientes de ces phénomènes. Je trouve que cette tranche de la population est parmi les plus difficiles à aider.

À mon avis, il est important d'inciter les entreprises de médias sociaux et les banques à sensibiliser leurs clients. Si nous exigions des banques qu'elles remboursent une partie de l'argent perdu aux mains des escrocs — tel qu'on le voit dans d'autres pays comme le Royaume-Uni —, je pense qu'elles seraient très incitées à sensibiliser leurs clients. Il y a peut-être d'autres moyens à envisager, à la fois pour encourager le changement et pour veiller à ce que les pertes subies soient moins élevées. Il faut une réglementation bancaire pour repérer les comportements étranges entourant les retraits bancaires ou d'autres procédés similaires.

La question de la sensibilisation est très complexe. Le modus operandi de bon nombre de ces escroqueries est le même que pour l'extorsion sexuelle. Les escrocs utilisent les mêmes comptes et les mêmes images. La reddition de comptes des entreprises de médias sociaux est importante puisqu'elles doivent notamment atténuer les torts causés par les récidivistes...

Anna Roberts: J'ai travaillé dans le milieu bancaire, alors je sais que les comptes sont surveillés sur une base régulière et qu'un message est envoyé en cas d'activités suspectes. Parfois, nos efforts sont vains lorsque nous demandons à un aîné pourquoi il retire 10 000 $ et s'il sait qu'il sera en danger à sa sortie de la succursale si quelqu'un l'observe: l'idée qu'il a besoin de cet argent pour protéger un être cher est si ancrée qu'il ne nous écoute pas.

Quoi qu'il en soit, vous avez parlé de la liberté des enfants. En vous écoutant, j'ai pensé à la traite des personnes qui est en train de devenir un énorme fléau au Canada. Les passeurs utilisent de fausses photos et — je ne mettrai pas de gants pour le dire — vendent ces enfants. J'ai récemment participé à une mission d'infiltration avec mon service de police local. J'ai été choquée, tellement choquée. Que pouvons-nous faire une fois que les photos de quelqu'un se retrouvent sur Internet ou ailleurs, dans le monde de l'IA? Comment pouvons-nous tenir les entreprises responsables pour veiller à ce que ces images ne soient pas diffusées?

Suzie Dunn: Il existe une technique formidable appelée le hachage d'images. Le Centre canadien de protection de l'enfance l'utilise pour créer un code numérique des images d'enfants de nature sexuelle. Cette technique permet par la suite de retirer les images en question si elles sont partagées à répétition sur un site Web en particulier. Le Centre utilise le hachage pour repérer du matériel d'exploitation sexuelle d'enfants. Il pourrait y avoir moyen de mettre en oeuvre des lois ou des services qui viseraient des images servant à la traite d'enfants qui ne sont pas nécessairement du matériel pédopornographique et qui fourniraient ce même type de technique permettant de repérer et de retirer ces images du Web. Ces opérations peuvent s'avérer très difficiles lorsque les images se propagent, surtout si elles sont populaires auprès des personnes qui collectionnent certains types d'images, comme le font souvent les agresseurs d'enfants. Toutefois, il existe des technologies permettant de localiser et de retirer de manière préventive ces images.

Anna Roberts: J'aimerais connaître votre opinion. Pensez-vous que les auteurs de ces crimes devraient être incarcérés?

Suzie Dunn: Voulez-vous parler des individus qui se livrent à la traite d'enfants?

Anna Roberts: Oui.

Suzie Dunn: Oui.

Anna Roberts: Merci.

[*Français*]

La présidente: C'était le mot de la fin, madame Roberts.

Madame Parent, je vois que vous vouliez intervenir. Je suis vraiment désolée, mais le tour de parole de Mme Roberts est écoulé.

Madame Chi, vous avez la parole pour cinq minutes.

Chi Nguyen (Spadina—Harbourfront, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Je vais commencer par Mme Parent.

[*Traduction*]

Je suis désolée, mais je dois passer à l'anglais.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé de ce paradoxe que constituent les messages qui laissent entendre aux jeunes qu'ils devraient, d'une part, utiliser l'IA puisqu'elle est là, et d'autre part, être mal à l'aise de le faire en raison des choses terribles qui y sont associées. Je viens de lire dans une lettre envoyée par mon conseil scolaire aux parents pour les informer que des élèves fabriquaient des images et des hypertrucages du personnel et des enseignants. Il y a bien des choses à démystifier pour les jeunes.

Je me demandais si vous pouviez nous décrire comment faire les choses correctement et de façon responsable. Comment aider les jeunes à se dépêtrer dans leur vie numérique?

● (1740)

[*Français*]

Emmanuelle Parent: Pour être sans jugement, il s'agit de faire confiance à l'intelligence des jeunes et de s'intégrer comme adultes dans la conversation. Les jeunes voient les adultes utiliser leur téléphone et jouer à des jeux vidéo. Souvent, ils vont être très sur la défensive si on leur dit qu'eux, les jeunes, utilisent beaucoup l'intelligence artificielle et TikTok. Donc, il s'agirait de leur parler en utilisant le pronom « nous », c'est-à-dire de s'intégrer comme adultes dans cette conversation.

Il faudrait aussi toujours dire qu'on sait qu'il y a des avantages à l'utilisation des écrans, avant de parler des risques. Il faut aussi faire une place aux jeunes dans les consultations pour qu'ils se sentent entendus sur les questions qui les concernent. J'ajouterais aussi qu'il ne faut pas négliger l'éducation en lien avec les médias. Lorsque les jeunes savent davantage comment fonctionne l'intelligence artificielle, ça favorise leur esprit critique et la façon dont ils vont réagir, si jamais ils se retrouvent dans des situations comme celle que vous venez décrire en lien avec votre école.

Je crois aussi qu'une autre façon d'aider les jeunes avec le numérique, c'est de se concentrer sur ce qui se passe hors du numérique. Lorsqu'on favorise leur accès à des services de santé gratuits et qu'ils sont accessibles dans leur école, ou, s'ils n'ont pas besoin de payer eux-mêmes leur facture chez le dentiste, alors ils ont moins de chances de demander à ChatGPT quoi faire s'ils ont mal à leur molaire gauche. Donc, ces services dans l'entourage des jeunes peuvent favoriser leur bien-être aussi.

Chi Nguyen: Merci beaucoup, madame Parent.

[*Traduction*]

Madame Dunn, une des choses que vous avez mentionnée dans votre déclaration liminaire est l'idée d'instaurer des mesures juridiques centrées sur les victimes. Pourriez-vous nous dire à quoi ressembleraient ces mesures?

Suzie Dunn: Les mesures centrées sur les victimes varient selon le type de préjudice. Un des problèmes que nous avons est notre tendance à nous précipiter vers une action de nature pénale selon le type de préjudice commis, mais cette solution ne correspond pas nécessairement à ce que souhaite la victime. Les cas impliquant des images intimes illustrent très bien mon point de vue. Les victimes ne veulent pas forcément passer par un procès au criminel. Elles veulent simplement que le contenu soit retiré.

De la même manière, un des défis auquel le gouvernement est confronté... Pensez aux entreprises d'IA. Des consultations sont-elles menées? Qui est consulté? Vous invitez des experts comme nous, qui vous fournissons les informations que nous avons acquises à la suite de nos conversations et de notre travail auprès des victimes. Au cours du processus réglementaire, parlez aux victimes. Demandez-leur si les règlements en préparation offriront la solution souhaitée. Il faut aussi regarder les données. Les lois adoptées sont-elles invoquées?

Le système en Colombie-Britannique serait à prendre en exemple. La province compte un tribunal administratif en matière civile qui est accessible et peu coûteux. Les personnes qui y recourent n'ont pas besoin d'un avocat. Le tribunal est seulement établi depuis un an ou deux, mais des centaines de cas ont été traités. Toutefois, dans les provinces comme la Nouvelle-Écosse, où il faut retenir les services d'un avocat pour se prévaloir de ses droits civils, aucun cas n'est soumis, mais des règlements ont été négociés.

Les lois servent à quelque chose seulement si les gens les utilisent et qu'elles prévoient des solutions adéquates. Il faut donc trouver des études sur le taux de satisfaction des victimes à l'égard des solutions offertes.

Chi Nguyen: Merci.

Un des éléments dont vous avez parlé est le droit au retrait des renseignements. C'est exactement ce que nous voulons mettre en place au moyen du projet de loi C-36, Loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs.

Auriez-vous des conseils sur une façon d'instaurer ce droit et de nous donner ainsi un outil pour lutter contre les hypertrucages?

Suzie Dunn: Le droit au retrait des renseignements est complexe. La plupart des entreprises de médias sociaux ont très bien exécuté les ordonnances de suppression de contenus. Une des difficultés... Nous l'avons vu dans un cas en Colombie-Britannique concernant l'image d'une personne trans. La plateforme X a refusé de se conformer à l'ordonnance de suppression. Elle optera pour le géoblocage au lieu de retirer complètement le contenu.

C'est une question juridique délicate parce que nous ne voulons pas que les plateformes de médias sociaux se plient systématiquement à des ordonnances du gouvernement qui exigeraient la suppression de contenus. Certains pays pourraient décider d'éliminer les informations sur le féminisme, les droits des homosexuels ou...

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup.

Mesdames, je vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette importante étude.

C'est tout le temps que nous avions pour cette première heure, pour ce premier groupe de témoins. Je suspends la séance pour quelques minutes avant de la reprendre avec l'autre groupe de témoins.

Merci infiniment. Bonne soirée.

● (1740)

_____(Pause)_____

● (1750)

La présidente: Bonsoir à nouveau, à chacun et à chacune.

Nous reprenons la séance.

J'aimerais transmettre certaines consignes aux témoins.

[*Traduction*]

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de services d'interprétation, veuillez prendre une oreillette et sélectionner le canal approprié afin de tirer le maximum du temps alloué aux questions et aux réponses.

[*Français*]

Veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas. Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez utiliser la fonction « lever la main ».

Je vous rappelle que toutes les interventions des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence. Cela dit, nous sommes assez fluides quant aux entretiens.

[*Traduction*]

Je vais accueillir les témoins.

Nous avons Mme Blair Attard-Frost, professeure adjointe au Département de science politique de l'Université de l'Alberta. Nous recevons aussi Mme Linda Sestock, présidente nationale, Fédération canadienne des femmes diplômées des universités. De l'organisme Fondation À voix égales, nous accueillons Mme Laurel Gillespie, directrice exécutive, et Mme Kaelan Ruddick, coordinatrice, Suivi des élections et recherches.

Bienvenue. Nous commençons avec les déclarations liminaires.

Madame Attard-Frost, la parole est à vous pour cinq minutes.

Blair Attard-Frost (professeure adjointe, Département de science politique, University of Alberta, à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Merci de m'avoir invitée à m'adresser devant le Comité. Je m'appelle Blair Attard-Frost. Je suis titulaire d'une chaire en IA Canada-CIFAR et chercheuse associée à l'Alberta Machine Intelligence Institute, ou Amii. Je suis aussi professeure adjointe en science politique à l'Université de l'Alberta, où je travaille sur l'équité dans la gouvernance de l'IA.

Si elles sont encadrées rigoureusement et adoptées de façon réfléchie, certaines applications de l'IA peuvent favoriser l'inclusion et générer des débouchés dans l'économie canadienne. Toutefois, pour que se réalisent les promesses de l'IA, il faut aussi empêcher les nombreux préjudices que cette technologie peut causer.

Grâce au financement et au soutien de l'Institut canadien de recherches avancées, ou CIFAR, de l'Amii, et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, mon groupe de recherche et moi-même analysons depuis juillet un échantillon de plus de 1 500 incidents provoqués par l'IA dans le monde réel, ainsi que la documentation qui s'y rapporte, afin de relever les préjudices fondés sur le genre causés par divers cas d'utilisation de l'IA. Notre étude est toujours en cours, mais nos conclusions préliminaires confirment les résultats d'une décennie de recherche et apportent en même temps un nouvel éclairage sur les sujets de préoccupations et les options stratégiques.

Nous avons découvert que les systèmes d'IA peuvent entraîner des préjudices fondés sur le genre dans de nombreux domaines d'application, et que les preuves de ces préjudices sont souvent masquées en raison du peu de transparence des pratiques en cause. Le type de préjudice le plus fréquent que nous avons relevé dans notre analyse est l'utilisation de l'IA générative pour produire du contenu haineux ou la création non consensuelle d'images sexuelles hypertruquées. Ces types d'incidents représentent 35 des 93 incidents de préjudices fondés sur le sexe que nous avons recensés jusqu'à présent, dont l'écrasante majorité des victimes sont des femmes, des filles ou des personnes 2ELGBTQI+.

Dans le milieu des soins de santé, selon nos observations, des outils de diagnostic et des systèmes d'aide aux décisions sont biaisés. Par exemple, une étude réalisée en 2020 par une équipe de l'Université de Toronto en collaboration avec l'Institut Vecteur et le MIT a découvert que les modèles de classification des radiographies entraînés sur des ensembles de données médicales publiques présentaient des biais fondés sur la race et le genre et qu'ils généraient des taux d'erreur disparates entre les hommes, les femmes, les patients blancs et les patients noirs. En 2024, un algorithme de prévention du suicide utilisé par le département américain des Anciens Combattants a donné la priorité aux soins dispensés aux hommes blancs par rapport aux soins dispensés aux vétéranes et aux survivantes de traumatismes sexuels vécus dans l'armée.

Dans le domaine des ressources humaines et du recrutement, nous avons décelé des biais liés au genre générés par les outils d'embauche. En 2017, un outil expérimental de présélection des CV développé par Amazon a été mis hors service lorsqu'on a découvert qu'il attribuait des cotes plus faibles aux candidates qu'aux candidats. Une étude réalisée en 2020 par un groupe de recherche à l'Université Cornell a révélé que la correction des biais était floue ou limitée dans 18 outils d'évaluation à l'embauche. En 2024, dans le cadre d'un audit mené sur plusieurs plateformes de recrutement basées sur l'IA, le commissariat à l'information du Royaume-Uni a relevé des problèmes généralisés d'inexactitudes et de biais.

La reconnaissance faciale, la reconnaissance du genre et d'autres formes de classification biométrique présentent des risques de discrimination, en particulier pour les femmes de couleur et pour les personnes dont le genre diffère du sexe assigné à la naissance. Une étude menée en 2018 portant sur trois modèles d'analyse faciale a montré que les taux d'erreur les plus faibles étaient observés lors de l'analyse des visages d'hommes à la peau claire, et les taux d'erreur les plus élevés, lors de l'analyse des visages de femmes à la peau foncée. En 2023, une femme noire enceinte de Détroit a été arrêtée à tort sur la base de fausses informations fournies par un outil de reconnaissance faciale. Parmi les incidents biométriques notables touchant les personnes transgenres, il y a le renvoi à un contrôle supplémentaire par les dispositifs de balayage corporels dans les aéroports, la perte d'accès à des services nécessitant une identification faciale en raison de changements dans la structure faciale, ainsi que des propositions visant à utiliser la reconnaissance du genre pour restreindre l'accès à des espaces réservés à un genre particulier.

Le Canada dispose déjà de certains outils permettant de contrer ces répercussions, mais de nouvelles lois devront aussi être adoptées. La Charte des droits et libertés et la Loi canadienne sur les droits de la personne garantissent des protections contre la discrimination sur la base d'attributs tels que le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les affaires juridiques, les services comme les soins de santé et les processus liés à l'emploi. Les lois sur les droits de la personne ne disparaissent pas parce que les décisions sont prises par un outil automatisé plutôt que par un clinicien ou un responsable du recrutement. À l'ère de l'IA, nous devons actualiser les protections garanties par la Charte et par la Loi canadienne sur les droits de la personne. Nous devons exiger que les développeurs et les exploitants d'outils d'IA comportant des risques d'atteinte aux droits de la personne atténuent les risques de discrimination et fassent preuve de transparence lorsque de la discrimination se produit.

En ce qui concerne la lutte contre les systèmes d'IA générative nuisibles, le gouvernement a récemment réalisé des progrès lorsqu'il a déposé le projet de loi C-34 et qu'il a modifié le Code criminel au moyen du projet de loi C-16, qui a ajouté de nouvelles infractions pénales pour la distribution non consensuelle d'hypertrucages à caractère sexuel. Cette approche peut être raffermie en exerçant une surveillance indépendante plus rigoureuse, en criminalisant la création et la possession des hypertrucages, en interdisant un éventail plus large d'images et en exigeant des opérateurs de services d'IA générative de prévenir plus efficacement les préjudices liés au genre avant qu'ils ne se produisent.

Finalement, des incidents de sécurité récents impliquant des agents d'IA qui ont infiltré des systèmes dans des entreprises et des gouvernements suscitent des inquiétudes par rapport aux risques de catastrophes que pourrait causer l'IA. Les groupes vulnérables sont particulièrement affectés par ces types de catastrophes, comme ils le sont par d'autres événements graves tels que les désastres naturels et les pandémies. Si nous voulons protéger les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQI+ et les autres groupes vulnérables contre les répercussions les plus néfastes de l'IA, il faut adopter des lois qui imposent aux développeurs de grands modèles d'IA avancés des exigences plus strictes en matière de sécurité publique, de responsabilité et de transparence. Il faut aussi actualiser la Loi sur la protection des Canadiens contre la cybercriminalité pour y intégrer les avancées des technologies de l'IA.

Merci de votre attention. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

● (1755)

[*Français*]

La présidente: Merci.

[*Traduction*]

Madame Sestock, la parole est à vous pour cinq minutes.

Linda Sestock (présidente nationale, Fédération canadienne des femmes diplômées des universités): Madame la présidente, mesdames et messieurs, merci d'avoir invité la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, ou FCFDU, à parler de l'intelligence artificielle et de ses répercussions sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+.

Comme organisme ayant pour mission de promouvoir les droits de la personne au moyen de la sensibilisation du public et de la recherche fondée sur les données probantes, la FCFDU est d'avis que la sécurité en matière d'IA nécessite plus qu'une simple réglementation technique. Le Canada doit investir dans la littératie numérique, la reconversion professionnelle équitable et l'éducation inclusive afin que les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ au Canada participent à la mise au point des technologies plutôt que d'être marginalisées par elles.

Depuis plus d'un siècle, la FCFDU prône l'apprentissage tout au long de la vie comme fondement de l'indépendance économique, du leadership et de la participation démocratique. Comme l'IA transforme le processus de création du savoir ainsi que l'accès à ce savoir et son évaluation, l'éducation doit rester centrale dans la réponse du Canada. Sans programmes de littératie numérique équitable et inclusive et sans conception technologique éthique, l'IA risque d'amplifier les biais historiques, d'aggraver les obstacles à l'emploi et d'accroître les disparités pour les femmes, les filles, les personnes 2ELGBTQI+ et d'autres groupes en quête d'équité.

Les personnes détenant peu de connaissances numériques ou dont l'accès aux technologies est limité sont particulièrement exposées à des risques. La transmission de connaissances au public est essentielle si nous voulons nous assurer que les avantages de l'IA l'emportent sur les torts qu'elle peut causer. Par conséquent, la FCFDU se réjouit de voir que l'éducation est un élément clé de la stratégie du gouvernement « L'IA pour tous ». La Fédération prône la formation continue et appuie toute stratégie du gouvernement qui favorise l'apprentissage à tous les stades de la vie.

La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, ou FCE, dénombre parmi les avantages que pourrait apporter l'IA dans le contexte de l'éducation des choses comme l'apprentissage personnalisé, le développement de la littératie et du langage, l'inclusion, l'accessibilité et l'allégement du fardeau administratif pour le personnel enseignant.

La FCE fait toutefois part de préoccupations, que partage la FCFDU, concernant l'affaiblissement des compétences fondamentales telles que la pensée critique et la capacité de résolution de problèmes, l'altération du développement social et émotionnel et les risques d'atteintes aux données et à la vie privée. La FCE exprime des inquiétudes au sujet de « L'IA pour tous: l'essentiel pour les éducateurs »; elle estime que ce cours « encourage l'adoption d'une technologie qui n'est pas encadrée, qui n'a pas été testée et qui évolue si vite qu'aucune formation n'arrive à suivre le rythme. » La Brookings Institution arrive à une conclusion similaire, puisque selon elle, « au stade actuel de l'évolution de cette technologie, les risques de l'utilisation de l'IA générative dans l'éducation des enfants sont plus élevés que les avantages. » La FCFDU exhorte à faire preuve d'une extrême prudence avant d'adopter l'IA dans les systèmes d'éducation.

En raison des mécanismes de désinformation sans précédent créés par l'IA, la littératie numérique doit aussi doter les apprenants des compétences nécessaires pour repérer la désinformation, notamment les fausses informations et les images truquées. La sous-représentation des femmes dans le développement de l'IA, en accentuant les déséquilibres de pouvoirs existants et les biais masculins, a une incidence sur les possibilités économiques et les parcours professionnels des femmes. Le Programme des Nations unies pour le développement et d'autres programmes ont souligné les biais inhérents à l'IA et le besoin urgent d'accroître la présence des femmes dans le développement, la conception, le déploiement et la gouvernance de cette technologie.

L'IA est en train de remodeler l'économie canadienne. L'automatisation pourrait influer considérablement sur des secteurs où les femmes et les jeunes sont surreprésentés. Un travail de planification doit être fait par le gouvernement fédéral et tous les partis politiques en vue du déplacement de la main-d'œuvre projeté et du soutien à la formation de transition dont les travailleurs auront besoin. Nous sommes ravis de voir que la stratégie nationale sur l'IA comporte des programmes de perfectionnement et de recyclage professionnels destinés aux travailleurs qui ont été remplacés par l'IA et qu'elle prévoit des interventions adaptées aux besoins des femmes et des filles. Il revient aussi au gouvernement d'exercer un leadership en assurant une gouvernance de l'IA sécuritaire et efficace pour tous les Canadiens.

L'IA peut s'avérer un outil puissant pour le meilleur ou pour le pire. L'équilibre ne se fera pas tout seul. En plaçant l'éducation, l'inclusion et la sécurité au centre de la stratégie en matière d'IA au Canada, il sera possible de bâtir un avenir numérique avantageux pour tout le monde.

Voici certaines de nos recommandations.

Il faut mettre sur pied des organismes de réglementation indépendants composés de personnes qui ne sont pas des développeurs d'IA pour éliminer les conflits d'intérêts dans la gouvernance des technologies.

Il faut mettre en place des structures fédérales de gouvernance de l'IA qui incluent des experts issus du milieu de l'éducation, des groupes ayant droit à l'équité, des organismes de femmes et des membres de la société civile.

Il faut appliquer des analyses comparatives entre les sexes plus à toutes les stratégies fédérales d'élaboration et de mise en œuvre des politiques en matière d'IA.

Il faut intégrer la sensibilisation à la désinformation à toutes les composantes de la stratégie « L'IA pour tous ».

Il faut surveiller et évaluer la stratégie « L'IA pour tous » pour assurer qu'elle sert efficacement les populations cibles, tout en repérant et en résolvant les écarts ou les préjudices.

Il faut financer la recherche féministe à long terme afin d'évaluer l'impact intersectionnel de l'IA sur les femmes et les filles issues de divers horizons au Canada.

Il faut établir des partenariats avec des organismes soutenant les femmes dans les STIM afin de promouvoir et d'encourager la participation des femmes à toutes les étapes du développement de l'IA.

Il faut, enfin, offrir des programmes de formation de transition financés par l'assurance-emploi aux travailleurs affectés par l'automatisation liée à l'IA.

Merci.

● (1800)

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, chère madame.

Pour cinq minutes, je donne maintenant la parole à Mmes Gillespie et Ruddick.

Laurel Gillespie (directrice exécutive, Fondation À voix égales): Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Je remercie les membres du Comité d'avoir invité À voix égales à participer à cette étude.

La Fondation À voix égales est un organisme national et multipartite qui œuvre depuis 25 ans à promouvoir la représentation des femmes et des personnes de diverses identités de genre dans la politique canadienne.

L'intelligence artificielle offre des possibilités de rendre l'information accessible et de favoriser l'engagement civique, mais ses avantages ne seront pas répartis équitablement si la discrimination existante est intégrée à ces systèmes émergents ou si les nouvelles technologies rendent la vie publique moins sécuritaire.

Pour les femmes qui envisagent de se porter candidates à des élections, la sécurité n'est pas une préoccupation abstraite. Le harcèlement, les menaces et les attaques personnelles influencent déjà leurs décisions quant à savoir si elles doivent se présenter, rester en fonction ou même s'exprimer publiquement à ce sujet. L'IA générative peut amplifier ces pressions en facilitant la production et la diffusion de contenu faux ou dégradant, notamment l'usurpation d'identité, les déclarations inventées de toutes pièces et les hypertrucages à caractère sexuel créés sans consentement.

Les dommages vont au-delà de la personne visée. Lorsque les femmes et les filles voient des personnalités publiques subir ces attaques, le message qui peut en découler est que le leadership politique s'accompagne d'un coût personnel inacceptable. Il s'agit d'un enjeu de participation démocratique, et non simplement d'un enjeu technologique.

Les risques ne sont pas uniformes. Les femmes autochtones, les femmes racisées, les femmes en situation de handicap et la communauté 2ELGBTQI+ peuvent faire face à des formes de discrimination qui se chevauchent, et toute réponse à ces technologies émergentes doit reconnaître ces différentes expériences et intégrer les commentaires des communautés dans sa conception.

À voix égales ne demande pas au Comité de considérer l'IA uniquement comme une menace. Nous voulons que le Canada réalise son potentiel tout en empêchant les technologies de renforcer les obstacles qui, historiquement, ont écarté les femmes et les membres de la diversité des processus décisionnels.

Cela nécessite, à notre avis, les mesures suivantes: premièrement, une protection concrète contre le harcèlement facilité par la technologie, deuxièmement, une reddition de comptes réelle lorsque du contenu synthétique préjudiciable est diffusé et distribué et, troisièmement, des ressources qui aident les gens à participer en toute sécurité en ligne.

Il convient également de préciser que les mesures de protection visant une utilisation responsable de l'IA doivent également respecter la liberté d'expression et le débat démocratique légitime.

Nous encourageons le Comité à examiner comment les mesures fédérales peuvent protéger de manière proactive la participation à la vie publique, et non pas simplement intervenir après qu'une personne a déjà subi un préjudice. Les femmes ne devraient pas avoir à choisir entre leur sécurité et leur droit de participer à la démocratie. La Fondation À voix égales est fière de soutenir la participation des femmes à la vie politique depuis 25 ans, et nous sommes prêtes à appuyer ce travail face aux technologies émergentes et à un paysage numérique en pleine évolution.

Je vais maintenant céder la parole à Kaelan Ruddick, notre chercheure au sein de l'équipe d'À voix égales, qui vous présentera les dernières recherches que nous avons menées.

Merci.

● (1805)

Kaelan Ruddick (coordonnatrice, Suivi des élections et recherches, Fondation À voix égales): Merci, madame Gillespie.

Merci, madame la présidente, de me donner l'occasion de m'adresser au Comité aujourd'hui.

L'étude menée par À voix égales en collaboration avec Abacus Data en 2023 a révélé que 73 % des femmes interrogées s'inquiétaient du harcèlement en ligne auquel elles pourraient être confrontées si elles se présentaient à une élection. Chez les jeunes femmes, ce chiffre grimpait à 82 %. Ces données sont antérieures à l'utilisation généralisée des outils d'IA générative actuels et illustrent les obstacles qui existaient déjà. Nous ne savons pas encore quelle est l'incidence de l'IA sur ces données déjà alarmantes, mais nous savons que le harcèlement des députés fédéraux a augmenté de près de 800 % depuis 2019 et que, dans un sondage de 2025, 63 % des élus municipaux ont déclaré avoir été victimes de harcèlement pendant leur mandat.

L'évaluation de 2025 du Centre canadien pour la cybersécurité aborde également la manière dont la désinformation et les hypertrucages générés par l'IA constituent une menace pour les processus démocratiques. Entre 95 et 98 % de ce contenu d'hypertrucages est constitué de matériel pornographique non consensuel, et 99 % des personnes ciblées par ce matériel sont des femmes. L'IA peut rendre les attaques ciblées plus convaincantes, plus rapides à créer et plus difficiles à endiguer. Elle peut également reproduire des préjugés par le biais des données utilisées pour entraîner les systèmes d'IA et par la manière dont ces systèmes sont déployés.

Nous demandons au Comité de considérer trois priorités.

Premièrement, renforcer les mécanismes accessibles de signalement et de retrait des contenus préjudiciables générés par l'IA. Cela doit notamment inclure les images intimes non consensuelles et le harcèlement ciblé, tout en prévoyant des mesures de protection appropriées pour garantir la liberté d'expression légitime.

Deuxièmement, investir dans la recherche visant à suivre les effets des abus facilités par l'IA sur la participation politique. Cette recherche devrait être intersectionnelle et distinguer les préjudices subis par les femmes, les communautés autochtones et racisées, ainsi que la communauté 2ELGBTQI+.

[*Français*]

La présidente: Je vous prie de m'excuser. Le temps est écoulé pour les remarques.

Nous allons commencer les entretiens entre les députés et nos invitées.

Madame Roberts, la parole est à vous pour six minutes.

[*Traduction*]

Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

Je poserai mes premières questions à Laurel Gillespie.

Tout d'abord, je tiens à souligner — et je suis très heureuse de l'apprendre — que vous avez fait partie de l'unité canadienne de soins palliatifs. J'y crois fermement. Je trouve tout simplement extraordinaire que vous ayez pris le temps de vous engager dans cette cause. Je vous en remercie. Merci également de votre engagement auprès d'Autisme Canada. Je sais à quel point c'est important pour les Canadiens. Je vous en félicite.

Je suis très préoccupée par l'IA. Vous avez mentionné les attaques personnelles. Vous avez mentionné les fausses informations. Il y en a beaucoup. Je travaille actuellement sur un projet de loi que j'ai présenté à la Chambre concernant la traite des personnes. J'ai rencontré une mère dont la fille avait été victime de la traite. Ils ont manipulé sa photo pour la vendre. La mère l'a retrouvée cinq ans plus tard. Elle est dans un état épouvantable.

Comment pouvons-nous nous assurer que ces entreprises contrôlent ce genre d'activités afin d'empêcher nos enfants de sombrer dans ce gouffre sans fond dont ils ne pourront plus sortir?

Laurel Gillespie: Je pense que c'est une question de reddition de comptes, de transparence et de sanctions. Il doit y avoir des conséquences pour ces entreprises qui permettent, dès le départ, que ces images et ce genre d'événements aient lieu. Je pense que nous avons, en tant que société, l'obligation morale de faire mieux. En tant que dirigeants et adultes, que faisons-nous? Quelles mesures pouvons-nous mettre en place pour demander des comptes à ceux qui commettent de telles atrocités dans la société d'aujourd'hui? Malheureusement, cela arrive bel et bien. Que pouvons-nous faire de mieux pour protéger nos enfants et nos jeunes et les empêcher de sombrer dans ce « bourbier » dont vous parlez?

Je pense que les sanctions et les répercussions doivent être plus sévères. Nous avons l'obligation morale de faire mieux pour les personnes les plus vulnérables.

Anna Roberts: La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que cette jeune femme qui a été conditionnée est autiste. Elle a le syndrome d'Asperger. Je ne vous dirai pas ce que j'aurais fait à ces agresseurs. Je ne pense pas pouvoir dire cela dans cette salle sans être impolie. Ce qui me préoccupe, c'est que si nous ne protégeons pas nos enfants aujourd'hui, notre pays n'aura pas d'avenir.

Je pense que les entreprises du secteur des technologies doivent assumer une part de responsabilité. Vous en avez parlé. Vous avez évoqué la sécurité et la reddition de comptes. Pour que l'IA soit un succès et que les femmes puissent se sentir en sécurité, seriez-vous d'accord pour dire que les sanctions à l'encontre de ces contrevenants devraient être plus strictes, plus sévères et plus longues?

● (1810)

Laurel Gillespie: Pour répondre à votre question, je dirais oui, absolument, mais si vous me le permettez, j'aimerais ajouter que je pense que nos médias en général, dans leur ensemble, ont la responsabilité et la possibilité de mettre en lumière ces événements qui se produisent sur le terrain, au lieu de fermer les yeux sur ces enjeux qui revêtent une grande importance pour l'avenir de nos jeunes qui nous succéderont. En tant que leaders, quels que soient nos rôles, je pense que nous avons la responsabilité de nous attaquer à ce problème, mais aussi d'exhorter les médias à en faire davantage pour attirer l'attention sur ces réalités et faire comprendre qu'elles ne seront tolérées ni dans notre société canadienne ni nulle part ailleurs dans le monde. Aucun enfant, en particulier les plus vulnérables, ne devrait être en danger.

Anna Roberts: Oui.

Madame Ruddick, vous avez mentionné les signalements, les cibles et le harcèlement. Les femmes ont tendance à être davantage victimes de harcèlement que les hommes. En tant que femmes, pensez-vous que nous devrions nous endurcir pour pouvoir faire face à ces problèmes?

Kaelan Ruddick: Je suis ravie que vous ayez posé cette question. Je pense qu'il est irresponsable de notre part d'exiger que les femmes aient la couenne plus dure pour participer pleinement à la démocratie et à la vie publique. C'est ce que nous nous efforçons de régler à la Fondation À voix égales. Nous préparons les femmes à assumer ce genre de rôles publics, tout en sachant, d'après les données, à quoi elles risquent d'être confrontées. C'est une position difficile. Nous devons prendre en considération les expériences que pourraient vivre ces femmes et ces personnes de diverses identités de genre alors que nous les encourageons à se lancer dans une carrière publique, tout en sachant qu'il est essentiel qu'elles soient présentes et que leurs voix soient entendues aux discussions comme celle-ci qui façonnent véritablement notre façon de penser et de réglementer ces technologies.

Je ne pense certainement pas que nous devrions dire aux femmes que pour devenir politiciennes, pour faire entendre leur voix, elles doivent avoir la couenne plus dure. En fait, ça devrait être le contraire. Elles devraient pouvoir se montrer aussi sensibles qu'elles le sont dans ces contextes.

Je pense que la honte doit changer de camp, car il y a tellement de honte associée au fait d'être la cible de ces hypertrucages. Il est injuste de dire que la personne ciblée devrait porter cette honte, plutôt que les entreprises et les systèmes de pouvoir qui ont permis que ces situations se produisent.

Merci.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, chère madame.

Je donne maintenant la parole à Mme Lambropoulos.

[*Traduction*]

Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci.

Madame Gillespie, vos propos sur la responsabilité des médias m'ont amenée à me poser une question, plus particulièrement en ce qui concerne... Je sais que vous n'aviez pas forcément l'intention d'aborder ce sujet, mais quand nous parlons des femmes qui inscrivent leur nom sur les bulletins de vote, qui forment le gouvernement, qui sont des représentantes élues, quelle responsabilité et quel rôle les médias jouent dans la protection des femmes, d'après vous?

Souvent, lorsque l'IA prend le dessus et qu'il y a beaucoup de harcèlement en ligne notamment, c'est souvent associé à des articles rédigés par des journalistes et communiqués par les médias. Je me pose la question, car il existe un lien: quelle responsabilité ou quel rôle les médias pourraient-ils jouer pour créer un espace sécuritaire pour les femmes, d'après vous?

Laurel Gillespie: Je vais prendre l'exemple de l'une de mes collègues. En août dernier, des véhicules stationnés devant la résidence de la députée Salma Zahid ont été incendiés.

Alors que je parcourais l'application de la CBC sur mon téléphone pour passer le temps, j'ai vu cette nouvelle, et c'était à peu près le sixième article — et il s'agissait d'une nouvelle de dernière heure, à mon avis. C'est horrible. Je n'arrive même pas à imaginer. Nous ne savons pas si ces actes ont été perpétrés pour des raisons raciales ou culturelles, ou si c'était simplement parce qu'elle est une femme députée. La nouvelle a ensuite disparu en quelque sorte.

Je pense que, de manière générale, les médias doivent faire preuve de diligence raisonnable pour couvrir ces faits qui prennent des formes extrêmes et mettre en lumière ce que beaucoup d'entre vous — vous tous, j'en suis sûre, autour de cette table ce soir — avez vécu en ligne: des propos vitrioliques et du harcèlement. Je ne pense pas que les médias prêtent suffisamment attention à ce qui se passe sur le terrain. C'est inacceptable. Nous avons parcouru trop de chemin et travaillé trop dur pour laisser cette situation perdurer. Il faut agir.

Compte tenu de la rapidité avec laquelle les programmes en ligne et les réseaux sociaux évoluent, j'ai moi-même du mal à suivre, et je me considère comme assez férue dans le domaine. Je pense que les médias ont un rôle très important à jouer pour mettre en lumière certaines de ces situations.

Je vais également parler très brièvement des conséquences, si vous le permettez. Je vais prendre l'exemple de la députée Helen Haines, votre collègue australienne. Les chefs d'accusation qui ont été portées dans cette histoire concernent une conduite dangereuse causant des lésions corporelles. Pourquoi pas une tentative de meurtre? Appelons un chat un chat. C'en est assez de la misogynie. Allons droit au cœur du problème. C'est un acte haineux. C'est de la haine envers les femmes et les personnes 2ELGBTQ+. Ça suffit. Nous avons parcouru beaucoup de chemin et je pense que nous devons faire davantage. Les médias ont un rôle essentiel à jouer à cet égard: diffuser nos messages et donner l'heure juste.

● (1815)

Emmanuella Lambropoulos: Je vous remercie.

Madame Sestock, j'ai une question pour vous également.

Vous avez parlé du rôle de l'éducation et de l'apprentissage continu pour réduire les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes et pour garantir que tout le monde soit intégré au marché du travail et puisse mettre à jour ses compétences. Vous avez évoqué les risques que représente l'IA pour tous, mais vous avez également parlé du fait que les personnes qui ne maîtrisent pas forcément les technologies risquent d'être laissées pour compte. D'après ce que j'ai compris, il faut trouver un certain équilibre.

Je me demande si vous voulez bien nous en dire plus à ce sujet et parler des façons dont le gouvernement peut contribuer à trouver un équilibre qui permettrait d'inclure tout le monde.

Linda Sestock: Nous estimons qu'il est impératif que la pensée critique fasse partie intégrante de l'enseignement primaire. Tout le monde a besoin de la pensée critique, de la maternelle jusqu'à la fin de nos jours. Nous devons continuellement apprendre. Nous avons notamment évoqué les personnes âgées au début de la discussion avec ce groupe de témoins. Il est important que tout le monde apprenne en permanence. Les choses changent si rapidement et la technologie évolue, et le plus important, c'est la pensée critique pour que nous puissions détecter la mésinformation et la désinformation.

Nous parlons des hypertrucages. Je participe cette semaine à une conférence avec des agents immobiliers, et c'est vraiment inquiétant. Il pourrait y avoir une vidéo d'un agent immobilier, mais ce ne serait pas la vraie personne. Elle n'est pas réelle. Comment faire la différence?

C'est formidable qu'il existe toutes ces merveilleuses utilisations pour les femmes, la santé, etc., mais il faut également de la formation. Cette éducation commence dès l'école primaire, dès la maternelle, et se poursuit jusqu'à ce que nous ayons acquis plus de maturité, comme vous l'avez dit tout à l'heure.

Il est très important que la pensée critique fasse partie de notre éduction.

Emmanuella Lambropoulos: D'après vous, à quel âge devrait-on commencer à enseigner aux gens l'IA et son utilisation?

Linda Sestock: Malheureusement, l'IA est omniprésente, alors je pense qu'il sera très difficile d'empêcher les gens de l'utiliser. Toutefois, nous devons mettre en place des mécanismes de contrôle...

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame. Ce sera le mot de la fin pour cette intervention.

Madame Larouche, la parole est à vous pour six minutes.

Andréanne Larouche: Merci, madame la présidente. J'ai bien parti mon chronomètre.

Je remercie les témoins d'être là: Mmes Attard-Frost, Sestock, Gillespie et Ruddick.

Nous nous rendons compte que cette étude qui commence est absolument essentielle. Il y a des sujets tellement majeurs qui sont soulevés à ce comité.

Madame Ruddick, je voudrais vous laisser la chance de terminer de présenter vos recommandations. Vous avez terminé tellement rapidement votre présentation. Vous avez à peine eu le temps de lancer vos première et deuxième recommandations. Vous n'avez même pas eu le temps de présenter votre troisième. Je crois que vous en aviez trois. Si vous le voulez, je vous invite à prendre le temps de bien rappeler vos recommandations aux membres du Comité.

D'ailleurs, je vous remercie pour ce que Mme Gillespie et vous faites avec la Fondation À voix égales.

● (1820)

Kaelan Ruddick: Merci beaucoup, madame Larouche.

[*Traduction*]

Je vous suis très reconnaissante d'être revenue sur nos recommandations. Je crois avoir évoqué les deux premières.

Notre troisième recommandation consiste à soutenir la littératie numérique et des ressources pratiques en matière de sécurité pour les candidats politiques, les élus et ceux qui envisagent de se lancer dans la vie publique. Cela devrait inclure des directives claires sur la manière de consigner les incidents, de solliciter de l'aide et de répondre au contenu manipulé.

Nous savons que l'IA est en train de changer fondamentalement le paysage de l'information. La grande question qui se pose est de savoir si l'IA favorisera la participation ou aggravera l'exclusion existante.

La Fondation À voix égales encourage vivement le Comité à placer au cœur de ses recommandations la capacité des femmes à s'engager dans la vie publique en toute sécurité et à y rester en sécurité.

Je vous remercie.

[*Français*]

Andréanne Larouche: Merci énormément.

Vous avez donné des chiffres pour exprimer les inquiétudes des femmes face aux risques d'être ciblées par de la violence et le lien direct à faire avec leur participation en politique. Moi, j'en suis convaincue. C'est une des principales raisons pour lesquelles il y a encore trop peu de femmes en politique. Rappelons que nous sommes autour de 30 %, au fédéral. Je sais que votre organisation travaille sur ce sujet-là.

Madame Gillespie, vous avez aussi abordé cette question-là. Je parle du fait qu'une femme se demande pourquoi elle se lancerait en politique, pourquoi elle irait dans la sphère publique si elle risque de s'exposer à de la violence ou à pire encore. Comme mère d'une jeune fille, je me dis que je n'ai pas le goût d'exposer ma famille à cette violence. Pour moi, c'est un combat quotidien de rester motivée malgré les attaques que les femmes reçoivent dans la sphère publique. Je pourrais me dire que je devrais retourner dans mes terres, car je serais peut-être moins exposée à ces violences-là. Aussi, ma fille serait peut-être moins exposée à ces violences-là, éventuellement.

Évidemment, nous pouvons parler d'aménagement ou de conciliation travail-famille, mais je suis profondément convaincue des répercussions des cyberviolences et des attaques envers les femmes. Quand on voit des documentaires comme *Je vous salue salope: la misogynie au temps du numérique*, réalisé par Guylaine Maroist et Léa Clermont-Dion, on peut en être convaincu. J'aimerais que vous parliez davantage des répercussions de ces cyberviolences.

Vous avez aussi abordé les hypertrucages. Avec l'adoption du projet de loi C-16, on a maintenant criminalisé cette question des hypertrucages. Est-ce que ça va assez loin? Là, on nous parle du projet de loi C-34. Est-ce que c'est assez? Sinon, qu'est-ce qu'il faut faire de plus pour s'attaquer à ces cyberviolences et pour que les femmes se disent que, si elles se lancent en politique, il y aura des outils pour les protéger?

Laurel Gillespie: Est-ce que la question est pour moi?

● (1825)

Andréanne Larouche: Vous pouvez commencer, mais j'invite les autres à répondre à cette question aussi.

[*Traduction*]

Laurel Gillespie: Je ne sais pas exactement comment nous pouvons améliorer le projet de loi C-34. Je ne suis ni criminologue ni avocate. Ce n'est pas mon domaine d'expertise.

Je sais qu'il est possible d'aller plus loin pour ce qui est des sanctions imposées à ceux qui se livrent à de tels actes haineux et tentent délibérément de nuire à autrui, que ce soit en ligne ou en personne. Les politiciens qui servent nos communautés, par exemple... Lorsque vous êtes ici dans cette enceinte, le gouvernement fait un excellent travail. Lorsque vous retournez dans vos circonscriptions, c'est une autre paire de manches. Vous devez maintenant tenir compte de la dimension en ligne. C'est 24 heures sur 24, sept jours sur sept. C'est incessant. Encore une fois, nous avons parcouru trop de chemin et travaillé trop dur pour laisser la situation perdurer. Je suis tout aussi curieuse que vous de voir quelles sanctions devront être mises en place.

Les données font souvent défaut dans ce domaine. Nous ne colligeons pas de données. Nous ne rendons pas activement ces données accessibles. Quelle est la fréquence de ces incidents? Comment sont-ils traités? Combien de fois les députés, les assemblées provinciales et les municipalités signalent-ils ces incidents? Ils sont simplement relégués aux oubliettes. On dit alors: « Eh bien, il n'y a pas assez de preuves. Il manque telle ou telle information pour pouvoir porter des accusations. »

Sommes-nous en train de recueillir et de compiler ces données afin de disposer d'éléments factuels sur lesquels nous appuyer pour aller de l'avant, notamment en ce qui concerne la forme que pourraient prendre ces sanctions à l'avenir?

[*Français*]

La présidente: C'est tout le temps que nous avions, madame Larouche.

Nous commençons notre deuxième tour de questions.

Madame Borrelli, vous avez la parole pour cinq minutes.

[*Traduction*]

Kathy Borrelli: Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à Mme Attard-Frost.

Comment l'intelligence artificielle peut-elle créer de nouvelles possibilités d'emploi et favoriser l'accès des femmes et des personnes de diverses identités de genre aux postes de direction?

Blair Attard-Frost: Je vous remercie de la question.

Je crois que l'intelligence artificielle présente de nombreux avantages pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre, notamment dans les domaines de l'emploi, de la santé et bien d'autres. Toutefois, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de gouvernance ainsi que des mesures d'atténuation des risques adéquats.

Grâce à l'éducation en matière d'IA et à l'utilisation responsable de cette technologie, les femmes propriétaires d'entreprise et les fondatrices d'organismes sans but lucratif peuvent automatiser de nombreuses tâches, réduire leurs coûts et mener leurs projets à bien. J'ai travaillé avec des organismes qui aident les femmes et les personnes issues des communautés 2ELGBTQI+ œuvrant dans le secteur des technologies à acquérir les compétences requises en IA pour trouver un emploi, évoluer dans leur carrière ou établir un cadre de gouvernance de l'IA efficace au sein de leur organisation. La littératie en matière d'IA est essentielle. J'ai également accompagné de nombreuses jeunes femmes et personnes 2ELGBTQI+ qui ont du mal à trouver un emploi stable et souhaitent se perfectionner en IA. L'acquisition de ces compétences peut ouvrir la voie à une plus grande sécurité financière.

Au-delà de l'emploi, l'intelligence artificielle offre de nombreuses possibilités, notamment grâce aux technologies d'aide à la traduction et aux interfaces vocales pouvant soutenir les femmes en situation de handicap. Elle peut également contribuer à rendre les espaces numériques plus sûrs à l'aide d'outils automatisés de détection et de suppression des propos haineux. Les avantages sont tout aussi nombreux dans le domaine de la santé. Encore une fois, il est primordial d'encadrer et de réglementer efficacement cette technologie afin d'en concrétiser pleinement les avantages pour la société.

Kathy Borrelli: Vous convenez donc qu'une formation en IA favoriserait une plus grande participation des femmes à ce secteur, sans créer d'obstacles inutiles pour les employeurs ou les travailleurs.

Blair Attard-Frost: Oui, dans la mesure où on les aide à comprendre comment utiliser correctement cette technologie et à gérer les risques qui y sont associés.

Kathy Borrelli: Quels risques découlent de la sous-représentation des femmes dans le développement et la mise à l'essai de technologies d'IA? Quelles répercussions cela peut-il avoir sur la conception des systèmes d'IA ainsi que sur les possibilités offertes aux femmes sur le marché du travail?

Blair Attard-Frost: C'est une excellente question.

Comme d'autres l'ont déjà souligné, les biais de l'intelligence artificielle ne sont pas uniquement d'ordre technique. Ils prennent naissance dès les études primaires et secondaires, quand on crée des environnements qui favorisent davantage la socialisation des garçons, notamment par les domaines des STIM ou de l'informatique. Cela se poursuit dans l'enseignement postsecondaire, puis dans la composition de la main-d'œuvre du secteur des technologies ainsi que dans la conception des produits et des services.

Quand la composition de la main-d'œuvre du secteur technologique ne reflète pas adéquatement la diversité de la population, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ y demeurent sous-représentées. Leurs perspectives, leur expérience des préjugés et de la discrimination ne sont pas représentées dans la conception et le déploiement des nouvelles technologies. Nous perpétuons ainsi des biais qui trouvent leur origine dans d'autres sphères de la société et de l'économie. Plus tôt nous nous attaquerons à ce problème par l'éducation et le renforcement de la littératie, mieux ce sera.

Kathy Borrelli: Merci.

Quelles mesures éprouvées permettraient de favoriser la participation des femmes aux domaines liés à l'IA et leur ascension à des postes de direction?

Blair Attard-Frost: Il serait notamment utile d'évaluer la proportion des femmes occupant des postes de direction et travaillant dans les domaines liés à l'IA, particulièrement dans le secteur des technologies. On pourrait aussi étudier la représentation des femmes et des personnes 2ELGBTQI+ dans ces domaines, ainsi que leur appréciation personnelle de leurs connaissances, de leur confiance et de leur sentiment d'appartenance au travail. Il serait utile de mieux comprendre la dynamique du milieu de travail sous cet angle.

Il existe divers indicateurs en contexte professionnel pour évaluer le sentiment d'appartenance et déterminer dans quelle mesure les gens se sentent soutenus et intégrés dans leur milieu de travail.

● (1830)

Kathy Borrelli: Merci beaucoup.

Comme il ne me reste que 20 secondes, je vais m'arrêter ici.

Merci.

[*Français*]

La présidente: Merci, madame Borrelli.

Madame Nguyen, vous avez la parole pour cinq minutes.

Chi Nguyen: Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Merci à cet excellent groupe de témoins d'être parmi nous aujourd'hui et de contribuer à cette importante étude.

J'aimerais d'abord m'adresser aux représentantes de la Fondation À voix égales.

La semaine dernière, mon bureau a organisé la projection du film *Miss Representation: Rise Up*. Ce documentaire expose le rôle que jouent la technologie et les médias dans la façon dont les femmes sont perçues, notamment celles qui aspirent à une charge publique. L'un des thèmes abordés est l'utilisation d'hypertrucages créés à l'aide de l'IA et les autres formes de violence en ligne pour s'attaquer aux candidates et les décourager de participer à la vie publique.

Pourriez-vous nous expliquer comment le contenu généré par l'IA change la nature de la violence fondée sur le sexe ainsi que le harcèlement politique en ligne? Qu'est-ce que cela pourrait signifier pour l'avenir?

Laurel Gillespie: Je vais tenter de répondre très brièvement à cette question, puis je céderai la parole à Mme Ruddick.

On parle trop peu de la fréquence de ces incidents et du caractère extrême des images et des vidéos qui circulent en ligne. Nous devons exprimer nos préoccupations haut et fort et dénoncer la misogynie ainsi que la haine dirigée contre les femmes et les personnes de diverses identités de genre. À mon avis, le silence équivaut à l'acceptation. Je suis très inquiète pour les générations à venir. Je pense à mes propres filles, à mes nièces et, un jour, à nos petits-enfants. C'est nous qui exerçons aujourd'hui des fonctions de leadership, et c'est à nous d'agir maintenant pour bâtir un avenir meilleur. Je ne crois pas que le silence nous aidera à faire avancer les choses.

Je suis très reconnaissante que le Comité ait entrepris cette étude, qui représente un excellent point de départ.

Madame Ruddick, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

Kaelan Ruddick: Oui, brièvement. Merci.

J'ai récemment lu un rapport sur l'utilisation de l'IA pour empêcher les femmes de participer à des manifestations politiques au Brésil et en Inde. Il ne s'agissait pas d'hypertrucages à caractère sexuel comme ceux auxquels on pense souvent. On diffusait plutôt des images de manifestations qui semblaient tout à fait authentiques, mais dans lesquelles les femmes étaient représentées dans des poses ou des tenues à caractère suggestif. Les façons d'utiliser du contenu truqué pour discréditer les actions de certaines personnes sont devenues extrêmement subtiles. On ne parle même plus du contenu hypertruqué à caractère pornographique qui est omniprésent en ligne. Les manipulations peuvent être beaucoup plus discrètes.

À mon avis, cela peut miner de façon beaucoup plus insidieuse la participation démocratique des femmes, ainsi que la perception de leur crédibilité et de la légitimité de leur engagement public. Même dans le contexte d'une simple manifestation, les activités des femmes peuvent être dénigrées ou perçues différemment en raison de ce que ces images hypertruquées donnent à croire quant à leur apparence ou à leur tenue vestimentaire. Quelles en seront les répercussions pour les femmes qui occupent une charge publique ou qui exercent des fonctions très visibles?

Outre les usages explicites et courants de l'IA, nous devons également comprendre ceux qui sont plus sournois. Il devient de plus en plus difficile de distinguer le vrai du faux. Les hypertrucages sont extrêmement sophistiqués, tout comme les outils d'IA. Nous devons donc avoir une discussion très nuancée sur la façon dont ces technologies influencent les perceptions à l'égard des femmes qui participent à la vie publique.

Chi Nguyen: Madame Ruddick, pourriez-vous transmettre ce rapport au Comité afin que nous puissions l'ajouter à notre documentation?

● (1835)

Kaelan Ruddick: Absolument.

Chi Nguyen: Je pense que vous mettez le doigt sur une véritable menace pour notre démocratie et pour la confiance que les gens accordent à ce qu'ils voient en ligne. C'est un aspect très préoccupant de ce qui se passe présentement.

Madame Attard-Frost, votre recherche porte sur la participation publique, la représentation des collectivités et l'inclusion de points de vue transgenres dans la gouvernance. Je m'interroge. Il se passe déjà beaucoup de choses dans ce domaine. Comment pouvons-nous faire en sorte que l'expérience de ces personnes sous-représentées et marginalisées demeure au cœur de nos réflexions à mesure que ces outils sont déployés?

Blair Attard-Frost: Merci. Je pense que c'est une excellente question.

Je pense qu'il est vraiment important au Canada de renforcer l'engagement public à l'égard de la réglementation. Dans l'élaboration de la stratégie « L'IA pour tous », il y a eu des consultations publiques sur toutes sortes d'aspects de l'intelligence artificielle.

[*Français*]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, madame Attard-Frost. Le temps de parole est écoulé, mais vous aurez peut-être l'occasion de reprendre la discussion avec une autre de nos collègues.

Madame Larouche, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Le temps file. Je vais tenter d'être brève.

Madame Attard-Frost, on voit toute cette question des hypertrucages. Vous avez parlé rapidement du projet de loi C-16, qui crée maintenant une nouvelle infraction. Il y a aussi le projet de loi C-34. J'ai posé la question tout à l'heure aux gens de la Fondation À voix égales.

De votre côté, qu'auriez-vous souhaité voir davantage dans le projet de loi C-16? Est-ce que c'est suffisant? En ce qui a trait au projet de loi C-34, avez-vous également des recommandations à faire?

[*Traduction*]

Blair Attard-Frost: Je suis désolée. Je pensais que vous vous adressiez aux représentantes de la Fondation À voix égales — toutes mes excuses.

Il y a quelques éléments à mentionner. Le premier, c'est la portée du projet de loi C-16. À l'heure actuelle, la loi ne régit que la distribution d'hypertrucages, mais il faudrait également envisager de criminaliser la création et la possession d'hypertrucages, afin de prévenir toute distribution ultérieure. On pourrait parler de création et de possession d'hypertrucages dans l'intention de les distribuer pour faire des menaces ou du chantage, ou de possession négligente ou délibérée après le retrait du consentement.

Pas plus tard qu'hier, le gouvernement de l'Alberta a annoncé sa propre loi sur les hypertrucages. Celle-ci comprend des dispositions relatives à la création d'hypertrucages et à la révocation du consentement, il y a donc un précédent pour ce type d'approche au Canada, ainsi qu'à l'échelle internationale. La Corée du Sud s'est dotée d'un cadre législatif très robuste sur les hypertrucages.

Je pense qu'il faudrait également élargir l'éventail des images visées par la loi pour y inclure les utilisations non consensuelles d'images sexualisées ressemblant à une personne, plutôt que de se limiter à la définition énoncée dans le projet de loi C-16, qui ne comprend que les images « susceptibles d'être confondues avec un enregistrement visuel de la personne ». Comme les témoins précédents l'ont dit, il y a de nombreuses raisons pour lesquelles ce genre de définition peut transférer le fardeau juridique aux victimes et créer un grand manque de clarté dans l'interprétation de la loi.

En ce qui concerne le projet de loi C-34, nous pourrions également le modifier pour exiger des fournisseurs de services d'intelligence artificielle générative qu'ils démontrent d'une manière ou d'une autre, avant le déploiement, que leurs systèmes ont été testés et qu'ils offrent des protections contre les utilisations sexuelles haineuses et non consensuelles, plutôt que de conserver le statu quo, dans le projet de loi C-34, qui consiste à leur demander de créer des plans de sécurité numérique, qu'ils ne respecteront pas forcément.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup, madame Attard-Frost. Je suis désolée de vous interrompre. Ce n'est pas de l'acharnement. Merci beaucoup de votre compréhension.

[*Traduction*]

Madame DeRidder, vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Kelly DeRidder: Merci, madame la présidente.

[*Traduction*]

Malheureusement, je dois utiliser un peu de mon temps de parole pour donner avis d'une motion. J'espère qu'il me restera assez de temps pour poser une question.

Elly, cette motion est pour vous. Elle se lit comme suit:

> Que, étant donné que 90 % des proches aidants qui prodiguent des soins de fin de vie sont des femmes, le Comité entreprenne une étude d'au moins quatre réunions sur l'adéquation et la flexibilité des prestations d'assurance-emploi pour proches aidants versées aux Canadiens qui fournissent des soins de fin de vie à un membre de leur famille; que le Comité examine des options pour rendre les prestations pour proches aidants plus flexibles et mieux adaptées à la nature imprévisible des maladies en phase terminale; que cette étude comprenne le témoignage de témoins jugés appropriés par le Comité et que, dès l'achèvement de cette étude, le Comité présente ses conclusions et ses recommandations à la Chambre.

Madame Gillespie, nous avons beaucoup parlé aujourd'hui d'attaques, au moyen de l'intelligence artificielle en particulier, contre les femmes en politique et dans les postes de direction. Personnellement, j'ai fait l'objet de quelques attaques générées par l'intelligence artificielle qui ont circulé sur Internet, et je peux comprendre que c'est assez perturbant. On ressent comme un noeud dans l'estomac lorsqu'on en prend connaissance, c'est terrible.

Je reconnais que c'est très pénible pour les femmes qui occupent des postes de direction. Quelles sont vos recommandations pour protéger les femmes qui occupent des postes de direction contre les attaques générées par l'intelligence artificielle?

Laurel Gillespie: Avant de pouvoir trouver de réelles solutions viables et de pouvoir vraiment aborder le problème comme un problème mondial, nous devons analyser les données factuelles: la fréquence, la gravité et l'origine de ces phénomènes.

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre peuvent s'entraider et même dénoncer les hommes. Je suis désolée pour les hommes dans la salle, mais nous devons vous sommer d'être des alliés pour nous et de provoquer et stimuler le changement pour que toutes les occurrences que nous observons cessent.

Il faut aussi mettre en place des mécanismes de dénonciation.

Je suis désolée d'apprendre que vous avez vécu cela. Je serais également curieuse de savoir ce qui a été fait à ce sujet. Avez-vous des traces documentaires de ce qui s'est passé? Y a-t-il un endroit où vous pouvez dire à quelle fréquence cela se produit et quel en est le degré de gravité?

● (1840)

Kelly DeRidder: Au bout du compte, l'une des choses que vous avez mentionnées, c'est qu'il faut simplement commencer à en parler. Je suis sûre que bon nombre d'entre nous ici présentes ont vu des contenus du genre nous viser tout particulièrement. Je pense qu'il est primordial d'ouvrir la conversation. C'est pourquoi je choisis de commencer par moi-même.

Je suis d'accord pour dire que nous avons besoin de données, bien sûr, pour savoir à quelle fréquence cela arrive aux femmes qui occupent des postes de direction.

Madame Attard-Frost, l'intelligence artificielle est de plus en plus utilisée pour prendre des décisions qui ont une incidence sur l'éducation et la carrière des gens. À votre avis, qu'est-ce qui devrait toujours relever d'une décision humaine lorsqu'on utilise l'intelligence artificielle, et comment pouvons-nous garantir l'imputabilité pour ces décisions? Plus précisément, quels sont les outils utilisés avec l'intelligence artificielle générative pour garder un humain dans le coup?

Blair Attard-Frost: Quels outils devrait-on utiliser pour garder un humain dans le coup et assurer l'imputabilité? Cela dépend vraiment du contexte. De manière générale, nous aurons besoin d'une certaine forme d'encadrement réglementaire, et la situation variera d'un contexte à l'autre.

En général, l'approche que nous adoptons déjà, par des mesures comme le projet de loi C-34, montre qu'il est très pertinent d'examiner les utilisations individuelles potentiellement préjudiciables et d'établir des cadres de réglementation en conséquence ou d'adapter les structures réglementaires existantes en conséquence. Nous appliquons actuellement l'infrastructure législative et réglementaire de protection de la vie privée pour gérer les risques d'atteinte à la vie privée liés au traitement automatisé des données des consommateurs, par exemple.

Il est vraiment difficile de répondre de manière universelle à cette question, car les enjeux réglementaires sont étroitement liés au contexte, au cadre de responsabilisation et à la surveillance. Cela diffère un peu d'un contexte à l'autre, d'une utilisation à l'autre. Tout dépend du profil de risque de chaque utilisation ainsi que des régimes réglementaires en vigueur dans les divers secteurs et domaines d'application.

Kelly DeRidder: Merci beaucoup. Je suis d'accord. Il y a de nombreuses facettes à cette question, mais je vous remercie d'y avoir répondu comme vous l'avez fait.

Quand on examine les répercussions sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre, comment fait-on la distinction entre les problèmes causés par la technologie et les problèmes déjà prévalents dans la société?

La présidente: Je suis désolée, madame Block. C'est tout le temps dont vous disposiez.

[*Français*]

Madame Begum, vous avez la parole pour cinq minutes.

Doly Begum (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

[*Traduction*]

Tout d'abord, je ne suis pas une membre régulière de ce comité, mais c'est fascinant. Je siège au comité de la justice. Bien sûr, le projet de loi C-34 est l'un des plus pertinents, à mon avis, dans la conversation que nous avons ici.

Vos témoignages sont tous très inspirants. Merci pour le travail que vous faites toutes, merci à tous les témoins qui sont ici aujourd'hui. Je vous remercie de prendre le temps de venir nous faire part de vos préoccupations et du travail que vous avez accompli jusqu'ici, que je connais grâce à vos biographies. Je suis sûre que toutes les membres du Comité vous seront reconnaissantes de toutes les recommandations que vous pourriez vouloir nous faire ultérieurement aussi pour enrichir notre étude, si vous voulez nous en faire parvenir.

J'aimerais m'adresser d'abord à Linda Sestock.

Je sais que vous avez beaucoup travaillé sur les préjugés sexistes dans les algorithmes de l'intelligence artificielle et sur la participation des femmes aux STIM. À la lumière des recommandations que vous avez formulées, aimeriez-vous nous parler — et nos analystes pourront également vous entendre — des façons dont nous pouvons favoriser une plus grande participation des femmes?

Nous pourrons ainsi élaborer des politiques qui nous permettront, avec le temps, de vivre dans un monde où les politiques en matière d'intelligence artificielle sont élaborées par des femmes ou des personnes de diverses identités de genre qui comprennent ces réalités, les vivent et en témoignent.

Linda Sestock: Merci beaucoup de cette question. C'est une bonne question.

L'argent est un facteur important qui sera incontournable. Il y a beaucoup de femmes entrepreneures. Nous parlons de la façon dont les femmes sont touchées, mais il y a beaucoup de femmes qui travaillent dans des domaines liés à l'intelligence artificielle. Je pense qu'il est de notre devoir de veiller à ce que les investissements profitent également aux femmes entrepreneures, afin qu'elles aient voix au chapitre.

Il y a autre chose. Il est très important d'auditer le travail dans les systèmes d'IA existants et de veiller à ce qu'ils soient inclusifs pour tout le monde, y compris les personnes de diverses identités de genre et les personnes handicapées. C'est très important. Il a été démontré au fil du temps que beaucoup de femmes voient les affaires différemment et y mettent une touche plus humaine — sans vouloir offenser le monsieur dans la salle.

Il est important d'investir dès l'école, et aussi à partir du moment où les femmes sont sur le marché du travail et qu'elles démarrent leur entreprise, nous devons être là pour les aider.

● (1845)

Doly Begum: Merci beaucoup.

Il me reste quelques minutes, et j'aimerais m'adresser à Mme Blair Attard-Frost. Je vous remercie encore une fois de votre présence.

Vous avez notamment parlé de nos faiblesses en matière de gouvernance et des entreprises obnubilées par le profit, qui ne tiennent pas compte des communautés marginalisées. Récemment, une de mes nièces regardait quelque chose quand je suis passée, et je me suis mise à écouter. Je pensais qu'elle regardait une quelconque bande dessinée anodine sur YouTube. C'était fascinant de constater tous les préjugés véhiculés, et pas seulement des préjugés. Il y avait de la discrimination dans l'apparence de certaines femmes et différentes formes d'islamophobie. Il y avait du racisme contre les Noirs. En fait, c'est simplement que les gens étaient présentés de façon stéréotypée dans différentes situations, et j'étais consternée de voir que cette enfant de quatre ou cinq ans était exposée à tout cela. Parfois, nous ne surveillons pas vraiment ce que les enfants regardent dans ce genre de situation.

Y a-t-il des recommandations que vous aimeriez porter à notre attention et qui ne concernent peut-être pas le projet de loi C-34? Nous essayons de nous attaquer à ce genre de problèmes également pour veiller à ce que la sécurité des jeunes et des enfants soit la priorité, mais s'il y a quelque chose que vous pensez que nous faisons de bien, j'aimerais beaucoup l'entendre. J'aimerais aussi savoir s'il y a quelque chose sur quoi vous nous recommanderiez de nous concentrer.

Blair Attard-Frost: Je vous remercie de cette très bonne question.

Pour faire écho à ce que d'autres ont dit au cours de cette séance et de la séance précédente, il y a un très grand défi en ce qui concerne l'éducation, et cela rejoint l'idée selon laquelle les préjugés ne commencent pas dans le produit technologique lui-même. La technologie est présente dès la maternelle, jusqu'à la 12^{e} année, et est encore là après le secondaire et sur le marché du travail. Donc, si nous voulons vraiment nous attaquer aux préjugés de manière systémique, nous devons réfléchir à l'ensemble de la vie sociale, où les préjugés peuvent entrer dans la façon dont ces systèmes sont conçus.

Cela passe en partie par l'éducation. Cela passe en partie par un écosystème médiatique responsable. Cela passe en partie par des discussions avec les enfants, par leur éducation et la surveillance de ce qu'ils regardent.

[*Français*]

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, madame Attard-Frost. C'est tout le temps que nous avions pour cette réunion du Comité.

Je remercie toutes nos invitées d'aujourd'hui. C'était vraiment très instructif.

Est-ce la volonté du Comité de lever la séance?

Une voix: Absolument.

La présidente: La séance est levée. Bonne soirée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca